

**Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale**

---

**Secrétariat Général**

**République du Mali  
Un Peuple – Un But – Une Foi**

**RAPPORT NATIONAL DE MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME D'ACTION DE BRUXELLES EN FAVEUR  
DES PAYS LES MOINS AVANCES POUR LA DECENNIE  
2001 – 2010  
ANNEE 2005.**

Janvier 2006

## **QU'ENTEND- ON PAR « PAYS LES MOINS AVANCÉS » : PMA ?**

L'Organisation des Nations Unies a établi une liste de «pays les moins avancés» (PMA), qui compte actuellement 47 pays. Cette liste est révisée tous les trois ans par le Conseil économique et social, à la lumière des recommandations du Comité des politiques de développement (CPD).

### **L'ONU définit la catégorie des pays les moins avancés selon trois critères:**

- **Les revenus** : actuellement un produit intérieur brut (PIB) annuel de moins de 900\$ par habitant
- **La qualité de vie** : notamment l'espérance de vie à la naissance, l'apport en calories par habitant, les taux d'inscription dans l'enseignement primaire et secondaire et l'alphabétisation des adultes
- **La diversification économique** : la part du secteur manufacturier dans le PIB, le pourcentage de la population active employée dans l'industrie, la consommation annuelle d'énergie commerciale par habitant et la concentration des exportations des marchandises, déterminés par la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement(CNUCED).

### **Liste des PMA des groupements de pays**

#### **Au 7 février 2001, 49 Etats figuraient sur la liste des PMA :**

**AFRIQUE : 34 ;** Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Comores, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Lesotho, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Mozambique, Mauritanie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République Démocratique du Congo, République -Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé –et - Príncipe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Zambie.

**ASIE : 9 ;** Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Maldives, Myanmar, Népal, République démocratique populaire lao, Yémen.

**PACIFIQUE : 5 ;** Îles Salomon, Kiribati, Samoa, Tuvalu, Vanuatu.

**CARAIBES : 1 ;** Haïti .

Sauf indication contraire, les totaux concernant l'ensemble des pays les moins avancés se rapportent à ces 49 pays. (Parmi eux, 2 : Cap-Vert et Maldives ont été gradés depuis, ramenant le nombre à 47 actuellement)

## TABLE DES MATIERES

Préface

Sigles et abréviations

Introduction

1. Aperçu de la situation socio-économique du Mali en 2004 et des perspectives pour l'année 2005.

2.. Performance nationale dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles

2.1 Engagement 1 : encourager une action axée sur la population

2.2 Engagement 2 : assurer la bonne gouvernance au niveau national et international

2.3 Engagement 3 : renforcer les capacités humaines et institutionnelles

2.4 Engagement 4 : mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

2.5 Engagement 5 : renforcer le rôle du commerce dans le développement

2.6 Engagement 6 : réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

2.7 Engagement 7 : mobiliser les ressources financières.

3. Difficultés, contraintes, et les nouveaux défis pour l'élimination de la pauvreté.

4. Conclusion et recommandations

5. Annexes

Annexe 1 : Récapitulatif de l'Exécution du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA

Annexe 2 : Tableaux des indicateurs sectorielles clés liés aux engagements

Annexe 3 : Versements net d'APD des pays membres du CAD (en % de leur PNB) aux PMA, 2000

Annexe 4 : Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté : CSLP et la liste des indicateurs retenus dans le cadre de sa mise en œuvre et son Suivi-Evaluation.

Annexe 5 : Termes de référence.

## Sigles et abréviations

|          |  |
|----------|--|
| ACP      | Afrique, Caraïbes, Pacifique   |
| ADP      | Aide Publique au Développement   |
| APE      | Accord de Partenariat Economique   |
| ANICT :  | Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales          |
| BSI :    | Budget Spécial d'Investissement  |
| CAD      | Comité d'Aide au Développement (OCDE)                                      |
| CDMT     | Cadre de Dépenses à Moyen Terme  |
| CEDEAO   | Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest                    |
| CESC     | Conseil Economique, Social et Culturel                                     |
| CNDIFE   | Centre National de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant |
| CNUCED   | Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement          |
| CSLP     | Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté                              |
| DNPD :   | Direction Nationale de la Planification du Développement                   |
| DNPF     | Direction Nationale de la Promotion de la Femme                            |
| DSRP :   | Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté                           |
| DTCP3    | Diphthérie – Tétanos – Coqueluche - Poliomyélite 3                         |
| EBC      | Enquête Budget Consommation  |
| EDSM     | Enquête Démographique et de Santé au Mali                                  |
| EMCES    | Enquête Malienne de Conjoncture Economique et Sociale                      |
| EMEP     | Enquête Malienne d'Evaluation de la Pauvreté                               |
| FASR     | Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée                                 |
| FCFA     | Franc de la Communauté Financière Africaine                                |
| FMI      | Fonds Monétaire International  |
| FRPC     | Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance            |
| HCCT     | Haut Conseil des Collectivités Territoriales                               |
| IDE      | Investissement Direct Etranger   |
| IDH      | Indice de Développement Humain   |
| NTIC     | Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication             |
| OMC      | Organisation Mondiale du Commerce  |
| OMD      | Objectifs du Millénaire pour le Développement                              |
| ONU      | Organisation des Nations Unies   |
| PAM      | Programme Alimentaire Mondial  |
| PASAOP   | Programme d'Appui aux Services Agricoles et Organisations Paysannes        |
| PAS      | Programme d'Ajustement Structurel  |
| PDDSS    | Plan Décennal de Développement Sanitaire et Social                         |
| PDI      | Programme de Développement Institutionnel                                  |
| PEV      | Programme Elargi de Vaccination  |
| PIB      | Produit Intérieur Brut   |
| PISE     | Programme d'Investissement du Secteur de l'Education                       |
| PMA      | Pays les Moins Avancés   |
| PNAE     | Programme National d'Action Environnementale                               |
| PNAEP    | Plan National d'Accès à l'Eau Potable                                      |
| PNIR     | Programme National d'Infrastructures Rurales                               |
| PNLS     | Programme National de Lutte contre le SIDA                                 |
| PNUD     | Programme des Nations Unies pour le Développement                          |
| PPTE     | Pays Pauvres Très Endettés (Initiative)                                    |
| PRODEC   | Programme Décennal de Développement de l'Education                         |
| PRODEJ : | Programme de Développement de la Justice                                   |
| PRODESS  | Programme de Développement Sanitaire et Social                             |
| RGPH     | Recensement Général de la Population et l'Habitat                          |
| RNDHD    | Rapport National sur le Développement Humain Durable                       |
| SAC IV : | Crédit d'Ajustement Structurel IV  |
| SDDR     | Schéma Directeur de Développement Rural                                    |
| TBI      | Taux Brut d'Inscription  |
| TBS      | Taux Brut de Scolarisation   |
| UEMOA    | Union Economique et Monétaire Ouest Africaine                              |
| USD      | US Dollars (Dollars des Etats Unis)  |
| VIH/SIDA | Virus d'Immunodéficience Humaine/Syndrome d'Immunodéficience Acquis        |

## PREFACE

Le Programme d'Action de Bruxelles en faveur des Pays les moins avancés pour la décennie 2001-2010, adopté le 20 mai 2001 à l'issue de la 3<sup>ème</sup> Conférence des Nations-Unies sur les Pays les moins avancés, dénote de la volonté de la communauté internationale de trouver une solution cohérente et coordonnée aux nombreux et complexes problèmes de développement auxquels les Pays les moins avancés sont confrontés à travers un Partenariat mondial renforcé.

Le mécanisme de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Programme mis en place permettra, à la différence des programmes et des actions précédents entrepris depuis les années 1970, de mesurer les progrès réalisés et de convenir des solutions aux difficultés rencontrées et de faire face aux nouveaux défis.

En élaborant son rapport annuel 2005, premier du genre pour notre pays, le Mali met ainsi en œuvre l'engagement pris par les Pays les moins avancés et leurs partenaires au développement de produire des rapports annuels qui seront examinés par la session de fond du Conseil Economique et Social, puis par la session annuelle de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

Le Mali a adopté en mai 2002 le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) comme cadre unique de référence en matière de stratégies et de politiques de développement. Les sept engagements du Programme d'Action de Bruxelles sont largement pris en compte dans les trois axes stratégiques du CSLP. De même tous les programmes et projets en cours d'exécution sont en cohérence avec le Programme et s'inscrivent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

Le succès de la tenue de la cinquième Table ronde des partenaires au développement du Mali à Genève les 30 et 31 mars 2004, l'admission du Mali à l'initiative des pays du G8 en août 2005, d'annuler la dette multilatérale de 18 pays les moins avancés, sont autant de signes encourageants de la part de la communauté des donateurs à soutenir les efforts du Gouvernement du Mali dans sa lutte résolue contre la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement. Toutefois, force est de constater que malgré les résultats appréciables atteints dans la mise en œuvre de ces programmes de développement, les actions entreprises méritent d'être consolidées et l'élan doit être maintenu avec toute la détermination requise à travers une mobilisation plus accrue des ressources financières et la création d'un environnement international propice à l'insertion des Pays les moins avancés dans le commerce mondial, pour la réduction de la pauvreté.

Aussi, je voudrais au nom du Gouvernement de la République remercier l'ensemble des partenaires au développement du Mali pour leur accompagnement dans la mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté. Je voudrais également remercier sincèrement le **Haut Représentant du Secrétaire Général des Nations-Unies** pour les Pays les Moins Avancés pour ses efforts de plaidoyer en faveur des Pays les Moins Avancés auprès de la Communauté des donateurs. Enfin, mes remerciements vont au Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) pour son appui dans l'élaboration du présent rapport.

**MOCTAR OUANE**

Ministre des Affaires Etrangères et  
de la Coopération Internationale.

## Introduction

Depuis l'avènement du concept de Pays les Moins Avancés PMA au niveau de la Communauté internationale, notamment le Système des Nations Unies dans les années 1970, le Mali a régulièrement pris part à toutes les activités liées à son appartenance à ce groupe de pays.

Il a particulièrement pris part, à travers une délégation de très haut niveau, conduite par le Président de la République, accompagné de quatre ministres à la Troisième (3<sup>ème</sup>) Conférence des Nations Unies sur les Pays les Moins Avancés (PMA), organisée par l'Assemblée Générale des Nations Unies du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles.

Cette Conférence fait suite au constat préoccupant de la marginalisation persistante des dits pays dans les échanges internationaux, la réduction des flux des ressources destinées au financement du développement et leur problème d'endettement. Ces différents phénomènes ont atteint un niveau insoutenable pour les PMA depuis trois décennies et particulièrement depuis l'élaboration du Programme d'Action pour les années 1980 en faveur des PMA.

Ainsi, la 3<sup>ème</sup> Conférence des Nations Unies sur les PMA s'est vu assigner les objectifs suivants :

1. évaluer les résultats du Programme d'Action pour les années 90 en faveur des PMA ;
2. passer en revue la mise en œuvre des mesures internationales d'appui notamment dans les domaines de l'Aide Publique au Développement, de la dette, des investissements et des échanges ;
3. élaborer et adopter aux niveaux national et international des mesures publiques appropriées en vue du développement durable des PMA jusqu'en 2010 et de leur intégration progressive à l'économie mondiale.

A l'issue de ses travaux, la Conférence de Bruxelles a adopté un programme d'action décennale, sur la période 2001-2010 en faveur des dits pays.

Ce document appelé Programme d'Action de Bruxelles en faveur des Pays les Moins Avancés a pour objectif principal - améliorer sensiblement les conditions de vie des millions de population dans les PMA à travers un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable - mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, - permettre leur intégration avec profit dans l'économie mondiale.

Le Programme d'Action de Bruxelles pour la décennie 2001 - 2010 se décline en sept engagements pris par les PMA et les Partenaires au Développement et qui visent, par la mise en œuvre d'actions concrètes, à résoudre les problèmes précédemment évoqués. Ces sept engagements sont :

(i) encourager une action axée sur la population, (ii) bonne gouvernance aux niveaux national et international, (iii) renforcer les capacités humaines et institutionnelles, (iv) mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation, (v) renforcer le rôle du commerce dans le développement, (vi) réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement, (vii) mobiliser des ressources financières.

Un mécanisme de mise en œuvre, de suivi évaluation a été adopté. Il doit s'opérer au niveau national, puis au niveau régional et international.

Le présent rapport ambitionne de s'insérer dans ce mécanisme de suivi évaluation, en faisant ressortir au plan national, les performances réalisées dans la mise en œuvre du Programme d'action à travers les sept engagements souscrits, en faisant ressortir les difficultés et contraintes, ainsi que les nouveaux défis.

Des propositions de solutions et/ou mesures à prendre pour l'atteinte des objectifs du Programme compléteront le rapport.

**Sur le plan méthodologique**, il a été procédé à l'exploitation des documents pertinents sur les programmes en cours, à des rencontres avec des structures et personnes ressources, et à l'analyse successive des sept engagements, au regard des résultats obtenus au Mali.

## **I. Aperçu de la situation économique et sociale du Mali.**

### ***1.1 Contexte de développement***

Pays enclavé situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali s'étend sur une superficie de 1.241.238 Km<sup>2</sup>. La population est estimée à 11,5 millions d'habitants en 2004. Cette population, avec un taux de croissance annuelle de 2,2%, est relativement jeune avec 46% âgé de moins de 15ans.

Environ 73% de la population réside en milieu rural et 27% en milieu urbain et 82 % vit de l'agriculture qui contribue à plus de 40% au PIB

### ***1.2 Evolution de la situation économique et sociale***

***Sur le plan économique***, le Mali connaît depuis la dévaluation de 1994 des taux de croissance systématiquement supérieurs à la progression démographique mais toujours relativement volatiles puisqu'ils varient de 4,0% en 1994 ; 11,9% en 2001 ; 4,2% en 2002 ; 6,1% en 2003 à 4,7% en 2004, pour se projeter à 6,10% sur 2005 et 5,8% sur 2006 (Comptes Nationaux, mai 2004, DNSI). Cette volatilité du taux de croissance tient en partie à la forte variation des performances du secteur primaire qui dépend lui même des aléas climatiques, des facteurs exogènes comme la crise ivoirienne, la baisse du cours du coton et de l'or sur le marché international ou des calamités naturelles comme l'invasion acridienne.

Ainsi malgré la bonne tenue des taux de croissance économique, les indicateurs sociaux restent faibles, notamment en ce qui concerne la pauvreté qui touche près de 2/3 de la population totale.

***En matière de politique de développement social***, la période a été marquée par le lancement du Programme Décennal de Développement Sanitaire et Social : PDDSS (1998-2007) et le Programme quinquennal de développement sanitaire et social (PRODESS) qui ont pour objectif une amélioration de la couverture socio sanitaire du pays, le Programme Décennal de Développement de l'Éducation (PRODEC) visant une refondation du système de l'éducation (1998-2007) et le Projet de Développement de la Justice (PRODEJ) élaboré dans le but d'une réhabilitation de la justice malienne.

## **2. Performances nationales dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles**

**L'objectif principal du Plan d'action de Bruxelles est : Réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici 2015 et promouvoir le développement durable des Pays les Moins Avancés.**

Au niveau du Mali, la principale mesure globale prise a été l'élaboration et l'adoption en mai 2002 du CSLP, reconnu comme cadre de référence unique pour les politiques et stratégies de développement et instrument de négociation avec les Partenaires au Développement

L'objectif général du CSLP est de réduire la pauvreté de 63,8 % en 2001 à 47,5% en 2006 à travers : une baisse de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté ; de la pauvreté monétaire ; une réduction des inégalités entre régions ; entre milieux rural et urbain, et entre régions.

Au regard de la tendance passée, la pauvreté a connu une baisse de 4,2% entre 1989 (environ 68,0% ;source EBC) et 2001 (environ 63,8% ; source:EMEP), soit un recul timide de 0,35% par an.

Par rapport à la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles on peut dire que :

***Au plan national***, on peut constater que le document du CSLP a largement pris en compte les préoccupations et priorités exprimées dans le plan d'actions 2001-2010 et a tenu compte des sept engagements retenus comme recommandations de la 3<sup>ème</sup> Conférence des PMA

En effet l'objectif général, les objectifs globaux et les objectifs spécifiques fixés au niveau sectoriel par le CSLP recourent très largement les objectifs, le cadre de partenariat et les sept engagements énoncés par la Programme d'Action de Bruxelles.

**Au plan international**, il faut noter également que le Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA en sept engagements, adopté en mai 2001, reprend dans une large mesure les huit Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) adoptés quelques mois auparavant, en septembre 2000 par une résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York sous forme de « Déclaration du Millénaire » avec une vision sur l'horizon 2015.

Le défi à ce niveau concerne les efforts importants à déployer pour atteindre cet objectif principal d'ici 2010. Les mesures à prendre seront évoquées au chapitre 4 du document.

### Point d'exécution des engagements

#### 2.1 Engagement 1 : encourager une action axée sur la population

Au titre de l'engagement n°1, le Mali, grâce à sa politique de population, à ses programmes sectoriels au niveau de l'Education, de la Santé, de l'approvisionnement en eau potable entre autres, est en train d'accomplir des progrès remarquables qui peuvent être appréciés grâce une série d'indicateurs pertinents.

- **Santé, nutrition et population** : La mise en œuvre des politiques et mesures, a entraîné une baisse sensible des taux et caractéristiques de la mortalité infantile (- de 1 an). Il a évolué de 123/1000 à 113/1000 entre 1990 et 2001(EDSM-3).Le taux de mortalité juvénile (enfants de – de 5 ans) a évolué de 238/1000 à 229/1000 entre 1990 et 2001(EDSM-3). On assiste à une baisse des taux de mortalité infantile et juvénile.

- La situation nutritionnelle est en évolution favorable, au regard des différents indicateurs qui la caractérise : - l'insuffisance pondérale a connu une baisse appréciable et la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique a baissé.

- La situation de l'approvisionnement en eau potable a connu une nette amélioration au vu des différents indicateurs de ces dernières années. Pour l'année 2004 le nombre cumulé de points d'eau modernes réalisés est de 25.149 et le taux de couverture des besoins en eau de la population en milieu rural avoisine les 62,5%.

- Pour la couverture sociale des populations, le Mali s'est engagé depuis 2002, dans un vaste programme de réformes dans le domaine de la protection sociale matérialisé sur le plan institutionnel par l'adoption du Plan d'Action National de la protection qui a comme objectif l'augmentation du taux de couverture de 10% à 13% à l'horizon 2009. Pour la Mise en œuvre de ce plan, on peut citer entre autre, la promotion de la mutualité, la création future de l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) et le Fonds d'Assistance Médicale (FAM), des actions en faveur des personnes âgées et des couches démunies à travers entre autres le fond national de solidarité et le projet de réduction de la pauvreté

- **Education, alphabétisation** : L'élaboration et la mise en œuvre du PRODEC, avec les mesures d'accompagnement comme le démarrage effectif du PISE en 2001 et l'élaboration du CDMT du secteur éducation sont de nature à assurer une bonne performance dans ce secteur.

Une augmentation sensible des taux bruts de scolarisation (TBS de 26% à 70% entre 1990 et 2004) avec une réduction des inégalités entre garçons et filles (TBS filles de 18,9% à 60% entre 1990 et 2004) est observée. La notion de minorité ethnique évoquée dans le Programme d'Action de Bruxelles est sans objet ici.

- Le taux d'alphabétisation 15 à 24 ans est encore faible mais en constante amélioration, avec un rythme de progression satisfaisant. Il était estimé à 16,8% en 1991, puis à 26,0% en 1995, 40,0% en 2000 et environ 41,5% en 2003

**Défis** La mise en œuvre de la Politique Nationale de Population actualisée, adoptée en avril 2003, notamment à travers son Programme Prioritaire d'Investissements en matière de Population et la prise en compte des questions de population dans tous les projets, programmes et stratégies de développement sera de nature à améliorer la performance des indicateurs dans les secteurs sociaux.

L'accélération de la mise en œuvre de la décentralisation sera aussi un facteur décisif pour améliorer les indicateurs au niveau de l'éducation et de la santé de base. Ceci permettrait de faire face à certains défis qui sont : dans le domaine de l'éducation : la construction et l'équipement d'infrastructures scolaires ; la déconcentration/décentralisation et l'amélioration de la gestion du système éducatif malien ; l'élaboration et la mise en œuvre d'une véritable stratégie en faveur de la scolarisation des filles.

Dans le domaine de la santé : assurer l'immunisation universelle de tous les enfants de 0 à 5 ans grâce à la poursuite et à l'intensification des campagnes de vaccination, notamment lors des journées nationales de vaccination (JNV) ; mettre en place des stratégies novatrices et des moyens renforcés pour combattre les maladies infanto - juvéniles ; créer les conditions propices à l'épanouissement physique et mental de la petite enfance. La gratuité des actes de césarienne et des médicaments anti-retro viraux pour la prise en charge des personnes infectées par le VIH/Sida doivent être soutenue et encouragée.

## 2.2 Engagement 2 : assurer la bonne gouvernance au niveau national et international

Dans le domaine de la bonne gouvernance, la situation du Mali est satisfaisante. En effet les indicateurs disponibles pour la consolidation de la démocratie, du processus de la décentralisation, de la participation des acteurs (société civile, genre, et secteur privé) se situent parmi les meilleurs de la région. Cependant la modernisation de la justice et la lutte efficace contre la corruption restent des défis importants à relever.

Les progrès réalisés par rapport à cet engagement peuvent s'apprécier à travers :

- **La consolidation du processus démocratique.** La promotion de la démocratie et le renforcement de l'état de droit, ainsi que le respect de l'ensemble des droits humains et des libertés fondamentales internationalement reconnus, notamment le droit au développement est un objectif constant des pouvoirs publics maliens.

La situation politique et sociale, en évolution depuis l'introduction du multipartisme intégral en 1992 est entrain de s'améliorer. Des programmes d'éducation civique et de communication ont été conçus à l'endroit des acteurs politiques, de la société civile et de la presse.

Les élections présidentielles et législatives de 2002 ont abouti à une alternance du pouvoir dans la stabilité socio-politique, consolidées avec la bonne tenue des élections communales en mai 2004 qui ont connu un taux important de participation de 43,07% au niveau national. En 2002, le taux de participation était de 38,81% pour l'élection présidentielle et de 23% pour les élections législatives.

- **La consolidation du processus de décentralisation.** Pour mieux consolider la démocratie et la gouvernance locale, le Gouvernement du Mali a entrepris la mise en œuvre d'une politique de décentralisation qui a connu un mouvement d'accélération depuis les années 1995. Dans ce cadre, ont été conçus, élaborés et mis en œuvre des programmes nationaux d'appui aux nouvelles collectivités territoriales et de développement institutionnel.

Avec la tenue des élections communales le 30 mai 2004, le Mali a amorcé la deuxième mandature locale. Ces élections ont mobilisé la classe politique dans son ensemble et débouché sur le renouvellement des organes des 761 collectivités territoriales que compte le pays (703 communes, 49 cercles, 8 régions, et le District de Bamako). Désormais, ce sont 10.777 élus locaux contre 10.540 en 1999 qui ont la responsabilité de gérer les affaires locales.

- **La transparence et participation de tous les acteurs, notamment la société civile et les femmes au processus de conception et de suivi des politiques.** Un des indicateurs qualitatif de bonne gouvernance pour un pays est la transparence au niveau de la gestion des affaires publiques.

Cette situation est dans la plupart des cas vérifiable à partir de la participation effective de l'ensemble des acteurs au processus de prise de décision et de contrôle de leur mise en œuvre.

- **Concernant la Société civile**, sa participation et sa contribution aux programmes de développement à travers les ONG, sont estimées à 35 milliards FCFA de ressources financières mobilisées en 2004 pour la réalisation d'investissements au profit des populations selon les données de la Cellule d'Appui au Développement à la Base (CADB). Cette participation témoigne de l'importance de plus en plus grande du rôle des ONG dans les actions de développement.

- **Concernant la participation des femmes**, le gouvernement accorde une importance particulière à la dimension du genre dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, compte tenu du fait que les femmes sont plus vulnérables pendant qu'elles constituent les acteurs clés du développement à la base. Ceci a permis d'enregistrer des avancées significatives au Mali en matière d'égalité des sexes et de promotion des femmes dont le nombre est en augmentation constantes au sein de toutes les institutions.

Cette évolution favorable de la situation de la femme au Mali s'accompagne de la mise en place d'un certain nombre de structures et de projets/programmes (Appui à la Promotion des Femmes, Promotion de la Femme et Allègement de la Pauvreté, Femmes et Entrepreneuriat, etc.) destinés à encadrer et à assurer la promotion des femmes ainsi que leur insertion dans la vie socioéconomique du pays ou l'allègement des contraintes qui pèsent sur elles du fait de leur statut social.

- **L'amélioration de la performance et de la crédibilité du service public de la justice.**

La distribution d'une bonne justice constitue un des indicateurs qualitatifs les plus importants de la démocratie des temps modernes. La Constitution malienne reconnaît le Pouvoir judiciaire et son indépendance.

Pour améliorer les performances du service public de la justice, les actions suivantes ont été entreprises :- l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la justice et son rapprochement du justiciable - le renforcement et la garantie de l'indépendance de la justice - l'adaptation de la législation et de la réglementation à l'environnement socio-économique actuel – la mise en place du tribunal administratif.

Le ratio juge/habitants, quoiqu'en deçà des normes internationales (un magistrat pour 7000 habitants), s'est amélioré. En 2003, le Mali comptait un magistrat pour 29 837 habitants. Ce ratio se situait à 1 pour 36 000 et à 1 pour 32 324 respectivement en 1999 et 2002.

- **La lutte efficace contre la corruption.** Selon le rapport 2003 sur l'indice de perception de la corruption de Transparency International, le Mali est pour la première fois classé au 78ème rang de la corruption sur 133 pays classés avec un indice de 3/10 (10 étant la perception d'une absence de corruption et moins de 2 la perception d'une corruption endémique).

Le département de la justice à travers le PRODEJ a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des affaires, développer les capacités et les aptitudes des Organisations de la Société Civile, renforcer les structures de contrôle. Ainsi en 2003, le Gouvernement a désigné des procureurs et des cabinets pour l'animation des pôles économiques et financiers et en 2004, il a mis en place le Bureau du Vérificateur Général et nommé des agents de police judiciaire afin de renforcer les actions de lutte contre la corruption.

Des actions ont été initiées au Mali par le Gouvernement pour lutter efficacement contre la corruption et la délinquance financière. Certaines de ces actions sont :

- la réforme du Code pénal pour mieux punir les violations au Code des marchés publics ;
- la nomination d'un médiateur de la République ;
- Le nouveau plan d'action relatif à l'amélioration de la gestion des dépenses publiques par la mise en œuvre de différents projets visant la modernisation du Ministère de l'Economie et des Finances.
- des parquets spécialisés ont été créés pour les crimes économiques avec une police spécialisée en délinquance financière ;

- la presse privée malienne au nombre de plus de 39, a créé un réseau de lutte contre la corruption. Ce réseau a identifié plusieurs activités basées sur l'accumulation de rentes et de gains illicites dans les secteurs public et privé ;
- la mise en vigueur d'une loi sur la transparence dans le financement des partis politiques dont le nombre dépasse 80 au Mali. Le mécanisme de financement des partis politiques a été mis en place pour établir une saine concurrence dans l'arène politique avec plus de transparence et à réduire les situations de quasi monopole de certains partis ;

### **2.3 Engagement 3 : renforcer les capacités humaines et institutionnelles**

L'importance stratégique des actions de renforcement des capacités a été très tôt bien perçue au Mali qui a répondu par la mise en place de projets et programmes sectoriels et thématiques afin de faire face aux besoins spécifiques des différents acteurs. De ce point de vue les résultats ont été positifs.

Les buts et objectifs de cet engagement ont été également énoncés sans indicateurs précis susceptibles de les mesurer. Les domaines ci-dessous ciblés par le document ont été traités à l'occasion de l'examen de l'engagement n°1.

Par rapport à cet engagement, la situation est en pleine évolution au Mali. Au plan sectoriel et thématique, plusieurs actions ont été entreprises. Elles ont surtout concerné depuis les années 1990, la formation et l'appui institutionnel qui se sont organisés autour d'un certain nombre d'axes stratégiques avec les objectifs principaux qui sont :- améliorer la performance du secteur public ; - consolider les processus de démocratisation et de décentralisation en cours; - renforcer les capacités de la société civile ; - garantir les droits, la paix et la sécurité dans un contexte culturel malien.

Les projets programmes les plus significatifs qui sous tendent cet objectif sont entre autres : le Programme de Développement Institutionnel (PDI); le Programme de Renforcement des Capacités pour la Gestion Stratégique du Développement (PRECAGED); L'Unité de Renforcement de l'Exécution Nationale (REN) qui contribue à une meilleure gestion nationale des projets / programmes ; et autres projets liés à la Décentralisation.

Pour assurer la cohérence et la synergie entre les différents acteurs dans le domaine du renforcement des capacités, le Gouvernement a élaboré depuis juin 2005 une politique nationale de renforcement des capacités fondée sur un partenariat dynamique entre l'Etat, les Collectivités locales, la société civile et le secteur privé avec l'appui/accompagnement des partenaires techniques et financiers dont l'instrument de mise en œuvre est le Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer(CERCAP).

Pour piloter ce processus, il a été mis en place un Comité National de Renforcement des Capacités (CNRC) sous la tutelle du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

**Les principaux défis** pour consolider ces acquis sont essentiellement : - nécessité d'accroître la synergie/partenariat entre les différents acteurs. Les partenaires (nationaux et internationaux) doivent renforcer une bonne collaboration et un vrai partenariat dans le domaine du renforcement des capacités, pour l'instant, nettement insuffisant ; la mise en œuvre rapide de la Politique de Renforcement de Capacité, avec le fonctionnement correct de ses organes de pilotage et de suivi.

### **2.4 Engagement 4 : mettre en place les capacités de production nécessaires pour que les PMA bénéficient de la mondialisation.**

Par rapport à cet engagement n°4, il demeure que le Mali, depuis les années 1990, a entrepris des réformes profondes afin d'améliorer l'environnement économique et son outil de production pour une meilleure rentabilité pour les investissements, de mieux produire et de mieux se positionner dans le circuit du commerce mondial.

- **Développement des secteurs productifs.** Certaines mesures d'ordre général, notamment au niveau des politiques, ont été prises en vue d'augmenter la compétitivité du secteur productif.

- **Domaine de l'agriculture,** les autorités ont mis l'accent sur le développement du secteur rural avec l'intensification des aménagements hydro-agricoles avec l'adoption du Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares entre 2003 et 2007, le démarrage du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), la mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), la création et l'installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Équipements Ruraux (AGETIER).

Parallèlement, des réformes importantes sont mises en œuvre dans le cadre de la restructuration du secteur coton qui doivent déboucher à terme sur l'assainissement, le redressement et la privatisation de la Compagnie Malienne de Développement des Textiles (CMDT).

Les superficies aménagées en maîtrise totale de l'eau se sont accrues de 37% entre 2002 et 2003 et de 21 % entre 2003 et 2004. La production céréalière a été de 3.409.242 tonnes en 2003 contre 2.511.800 tonnes en 2002 soit une augmentation de 32 %. Elle a été de 2.977.937 tonnes en 2004 soit une baisse de 16 % par rapport à 2003. Quant à la production de coton fibre, elle est passée de 111.918 tonnes en 2002 à 85.173 tonnes en 2003 (baisse de 24 %) et 111.284 tonnes en 2004 (soit une augmentation de 31 % par rapport à 2003).

- **Domaine de l'élevage et de la pêche,** un document de politique nationale de développement de l'élevage a été élaboré et adopté par le Gouvernement. Son objectif est d'améliorer les performances du secteur et le rendre plus compétitif. En fin 2003, les effectifs du cheptel national étaient estimés comme suit : 7.312.366 bovins, 19.413.000 ovins et caprins, 747 669 camelins, 25.000.000 têtes de volailles.

- **Domaine des mines et de l'énergie,** l'objectif global vise à accroître de façon substantielle la part des produits miniers dans le P.I.B. et de contribuer à réduire la pauvreté notamment dans les zones de production. Les objectifs spécifiques sont entre autres : - promouvoir, intensifier, diversifier et transformer les produits de la recherche minière et pétrolière ; - participer à la mise en œuvre, au suivi, contrôle et évaluation des activités des programmes et projets miniers et pétroliers ; - encadrer et organiser l'artisanat minier et renforcer la capacité des différents acteurs ; - assainir le marché des hydrocarbures.

Le développement du secteur énergétique connaît également une nette amélioration. Le taux de desserte nationale électrique est passé de 12% en 2002 à 13% en 2003. L'accent a été mis sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et l'amélioration de l'environnement institutionnel pour attirer d'autres opérateurs

- **Domaine des Transports et télécommunications,** une nette amélioration du réseau routier qui se manifeste par une bonne tenue des indicateurs orientés dans le domaine du désenclavement intérieur et extérieur avec notamment la construction de trois grands axes routiers vers les ports de Dakar, Nouakchott et Conakry.

Une nette amélioration des infrastructures de communication. En 2004, le Mali comptait globalement 3,37 lignes téléphoniques pour 100 habitants, proche de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 3,8 lignes téléphoniques pour 100 habitants.

- **Le tourisme** est l'un des secteurs porteurs pour lutter contre la pauvreté, car il touche presque toutes les branches de l'économie. C'est l'un des secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois, car selon les spécialistes, un emploi direct dans le tourisme peut créer 2 à 3 emplois indirects par son effet multiplicateur. C'est aussi, un des secteurs qui pèsent beaucoup sur la balance des paiements grâce aux rentrées de devises qu'il occasionne.

Depuis 2002, le secteur du tourisme a connu une croissance sans précédent, aussi bien en terme d'infrastructures que du nombre de visiteurs par an. Pour l'année 2004, l'investissement touristique s'est chiffré à 2,469 milliards de FCA pour 2736 emplois créés dans les hôtels et assimilés, les bars restaurants, les night club et les espaces de loisir et 346 emplois dans les agences de voyage.

Les perspectives vont dans le sens de la mise en place d'une véritable politique du tourisme, avec l'accent sur le concept de tourisme durable, c'est-à-dire en conformité avec les prescriptions de la protection de l'environnement et du patrimoine culturel.

Il reste que certains défis importants dans le domaine sont présents. Il s'agira de : -promouvoir une agriculture productive, diversifiée, durable et intégrée;- accélérer le rythme de réalisation des aménagements hydro agricoles, afin de mieux sécuriser la production par rapport aux aléas climatiques ; - assurer le désenclavement des zones de production par la construction d'infrastructures de communication ; - assurer le développement, la fluidification et l'intégration des marchés agricoles et agro-alimentaires ; - faciliter l'accès au crédit agricole et encourager l'équipement des paysans, éleveurs et pêcheurs.

• **Les réformes législatives et réglementaires et autres mesures d'accompagnement** ont été réalisées ou sont en cours au niveau du Gouvernement. Il s'agit entre autre de:

- **Dans le domaine agricole** : de la restructuration du système agricole et la mise en œuvre d'un programme de développement agricole, d'élevage et de pêche. A ce titre, la Loi d'Orientation Agricole en cours d'adoption contient des dispositions qui constituent des avancées notables dans le domaine du foncier rural, des organisations paysannes, du financement de l'activité agricole.

- **Dans le secteur de l'énergie et de l'eau** : de la relecture des contrats de concession des services publics d'électricité et d'eau potable en vue de les adapter au contexte socioéconomique et la mise en place de la Commission de régulation de l'énergie et de l'eau ;

- **Dans le secteur de l'industrie et du commerce** : de la relecture du code des investissements, la mise en œuvre d'une politique nationale d'industrialisation, la mise en œuvre du Cadre Intégré d'Assistance Technique liée au commerce, le Projet d'Appui aux Sources de Croissance et le Programme de Compétitivité et de diversification agricole.

## 2.5 Engagement 5 : renforcer le rôle du commerce dans le développement

En dépit de toutes les actions entreprises pour mieux rentabiliser le commerce au profit du développement, il reste que les résultats demeurent mitigés quand on tient compte de tous les engagements non respectés au plan international. Le dossier le plus récent en la matière étant celui du coton dans le cadre de l'OMC.

Les efforts entrepris dans ce domaine, peuvent être appréciés au plan interne et par rapport aux relations commerciales extérieures.

• **Au plan interne**, le Mali a adopté une politique commerciale allant dans le sens d'une plus grande libéralisation en mettant en œuvre des réformes du commerce et de l'environnement des affaires, conformément à ses engagements au sein de l'OMC.

L'objectif principal de cette politique est l'augmentation des capacités d'exportation, la diversification des produits d'exportation et des pays de destination, l'exploitation au mieux des opportunités offertes par les accords commerciaux, les accords de l'OMC, l'Accord de Cotonou, l'AGOA

Parmi les actions les plus significatives de ces réformes, on peut noter la libéralisation totale des échanges commerciaux par - la suppression de toutes les entraves non tarifaires - la suppression des licences en tant qu'autorisations préalables d'importation et d'exportation - la suppression des prohibitions d'importation et d'exportation à quelques exceptions pour des raisons de sécurité, de santé et d'hygiène - la suppression des obstacles techniques au commerce (OTC) et l'adoption de la valeur en douane en vertu des Accords de l'OMC - la mise en œuvre de l'union douanière en 2000 dans le cadre de l'UEMOA) - suppression du contrôle des prix - suppression des subventions aux produits d'exportation et d'importation.

L'impact de l'ensemble de ces mesures peut être apprécié à travers la contribution du commerce extérieur au PIB : en moyenne 24,9% entre 2000 et 2004 pour l'export et 30,5% pour l'import sur la même période.

- **Au plan extérieur**, la participation du Mali au commerce mondial reste très faible, en dépit de son appartenance à des espaces d'intégration économiques comme l'UEMOA et la CEDEAO. Pour remédier à cet état de fait, des actions de renforcement de capacités ont été entreprises à travers entre autres le Programme d'Assistance Technique Conjoint pour les Pays Africains (JITAP) et le Cadre Intégré du commerce depuis 2003.

Le Cadre intégré vise à aider les PMA à : - élargir leurs possibilités commerciales - répondre aux exigences du marché - et s'intégrer dans le système commercial multilatéral.

Le Cadre Intégré permet de renforcer les capacités des PMA à accroître leur offre de produits et dans l'application des règles du système commercial multilatéral en vue d'en tirer meilleur parti. Il permet également de favoriser et d'améliorer l'accès des produits de ces pays aux marchés internationaux.

Il faut ajouter que dans le cadre des négociations au sein de l'OMC, l'initiative sectorielle sur le coton lancée par quatre pays africains, dont le Mali, tient une place importante depuis 2002 au sein des instances internationales. La Conférence ministérielle de l'OMC à Cancun en 2003 et celle de Hong Kong en 2005 ont consacré un large débat à la question. Un sous-comité coton a été créé à cet effet, en vue de trouver un traitement rapide de cette question. Elle vise à éliminer toutes les formes de subventions liées au coton et à l'indemnisation des pays victimes.

Il faut reconnaître que le dossier a connu peu de progrès, face à l'intransigeance des pays développés producteurs de coton dans les négociations. La Déclaration issue de la 6<sup>ème</sup> Conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong en décembre 2005 n'indique pas en fait d'avancée significative.

**Défi** Le problème du coton est celui qui reste un défi majeur à relever. Pour ce faire, il conviendra de : - poursuivre la lutte contre les pratiques de subventions de certains pays occidentaux ; - de renforcer la compétitivité du secteur ; - sécuriser les revenus générés par le secteur coton contre les effets néfastes de la volatilité des cours mondiaux ; - procéder à une gestion concertée de la filière coton ; - augmenter le taux de transformation de la production nationale.

Il s'agira également de réussir la mise en œuvre de certains programmes majeurs comme le Programme de Restructuration et de mise à niveau des entreprises nationales, l'accélération dans la mise en œuvre des projets identifiés dans la matrice du Cadre Intégré, et l'opérationnalisation du projet d'Appui aux Sources de Croissance.

## **2.6 Engagement 6 : réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement**

Cet engagement relatif à l'environnement constitue un signal politique fort pour le Mali, dans la mesure où il est évoqué dans la Constitution, en son article 15.

Conformément à ses engagements, le Mali s'est doté d'une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 1998, qui constitue le cadre d'orientation pour une planification et une gestion efficace et durable de l'ensemble des questions liées à l'environnement. La stratégie du Gouvernement vise à arrêter progressivement le processus de dégradation en se concentrant sur des actions préventives.

La Politique Nationale de Protection de l'Environnement est sous-tendue par les principes suivants :

- Equité et égalité : rendant obligatoire le devoir pour tous ceux qui entreprennent des activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement de se soumettre aux lois et règlements environnementaux du pays ;
- Implication, responsabilisation et participation de tous les acteurs dans les actions de protection, de restauration et de conservation des ressources naturelles ;

- Prévention et précaution : en facilitant notamment la mise en œuvre des mesures de contrôle et de préservation/protection des écosystèmes et de l'environnement, par le biais entre autres, du développement de l'information et l'éducation environnementale ;
- Internalisation des coûts de protection de l'environnement, devant conduire à la prise en compte des coûts de nuisances dans les coûts de production ou de l'activité pouvant être à l'origine d'une dégradation, y compris les études d'impact.

Les principaux indicateurs relatifs à ce domaine évoluent favorablement. Les superficies reboisées sous l'encadrement de la DNCN sont évaluées à 2 283 ha en 2003 1 706 ha en 2004 ; le nombre de marchés ruraux de bois créés en 2003 se chiffre à 253 et à 22 en 2004;

le taux de couverture forestière nationale est estimé à 2,6 %. Ce chiffre est largement en dessous de la norme internationale (FAO) qui doit être d'au moins 15% de la superficie totale du territoire; la consommation de bois énergie en 2003 a porté sur 7.000 stères contre 4.000 en 2004..

**Défi :** la réduction de la vulnérabilité et la protection de l'environnement présentent de nombreux défis à relever, malgré les avancées sur le plan institutionnel.

Il reste que le nombre d'indicateurs permettant d'apprécier correctement la situation demeure insuffisant et leur suivi ne couvre pas une période significative pour le domaine.

## **2.7 Engagement 7 : mobiliser les ressources financières.**

La réalisation de cet engagement est d'une importance capitale pour un PMA comme le Mali dont les indicateurs macroéconomiques, considérés sur une longue période de plus de 15 ans montrent :

- une presque quasi inexistence de l'épargne intérieure nécessaire à l'investissement ;
- un taux d'investissement global faible (moyenne de 18 à 20%) ;
- un financement des programmes de développement extraverti (80% de ressources extérieurs pour le BSI).
- un faible ratio aide publique au développement/PIB (environ 10%) observé depuis plusieurs années (de 1990 à 2003)

Depuis les années 1990, le Mali a entrepris des réformes macroéconomiques dont l'un des objectifs est justement l'augmentation de la capacité de financement du développement.

• **Au plan interne**, des efforts importants ont été entrepris dans le domaine de la mobilisation des ressources internes à travers des réformes pertinentes au niveau de la gouvernance économique, du budget, de la fiscalité, de la facilitation des échanges extérieurs, de la gestion de la dette extérieure.

Ceci s'est traduit par une augmentation régulière des recettes budgétaires liées aux actions de renforcement de capacités entreprises au niveau des services d'assiette et de recouvrement. Elles ont progressé de 17,47% entre 2002 et 2003 et de 4,01% entre 2003 et 2004.

Dans la même ligne, à travers le programme de modernisation de Ministère de l'Economie et des Finances, le Gouvernement a adopté un plan d'action relatif à l'amélioration/modernisation de la gestion des finances publiques.

- Les efforts de mobilisation de l'épargne intérieure, se sont manifestées également à travers l'élaboration et la mise en œuvre de projets/ programmes comme le Programme de développement du Secteur Financier (PDSF), le Programme de Développement de la Micro Finance, pour mettre en place des mécanismes de financement approprié en faveur des couches les plus vulnérables de la population.
- Dans le domaine de la meilleure gestion de la dette extérieure : Le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB s'est amélioré entre 2002 et 2003 en passant de 77,3% en 2002 à 72,1 % en 2003, ce qui reste compatibles avec les engagements extérieurs , notamment par rapport à l'UEMOA
- Dans le domaine d'une meilleure gestion de l'aide et de la recherche de son efficacité, Le Mali est entrain de mener une expérience qu'elle a commencé depuis 1995 avec l'appui de l'OCDE et le

système des Nations Unies. Son objectif reste de tendre vers une meilleure gestion et une harmonisation des procédures des partenaires.

- L'engagement n°7 du Plan d'Action de Bruxelles relatif à la mobilisation des ressources financières concerne en premier lieu, la Communauté des pays développés.

L'augmentation des ressources à travers l'accroissement de l'aide et de son efficacité, l'allègement voire l'annulation de la dette extérieure, l'afflux des investissements étrangers directs et autres apports extérieurs privés ainsi que la mise en place de mécanismes novateurs en vue d'une plus grande efficacité restent toujours des objectifs à atteindre avec des avancées timides de la part des partenaires au développement.

Les avancées constatées vont rarement au-delà des déclarations solennelles d'intention endossées par les conférences internationales comme le sommet du Millénaire et la Conférence de Monterrey. Très peu de pays ont accepté de consacrer 0,15% à 0,20% de leur PNB à l'APD en faveur des PMA. De même des difficultés persistent quant à l'harmonisation des procédures de mobilisation des ressources.

**Défis** Le respect par les Partenaires techniques et financiers des engagements pris quant à l'augmentation de la part de leur PNB en faveur de l'aide au développement en général et des PMA en particulier demeure l'enjeu le plus important.

La mise en œuvre effective et dans les délais convenus des conclusions du Forum de Paris tenu en mars 2005 sur l'efficacité de l'aide.

### **3. Difficultés, contraintes et nouveaux défis pour l'élimination de la Pauvreté**

D'une manière générale, les difficultés, contraintes et nouveaux défis liés à l'atteinte des buts et objectifs du Programme d'Action de Bruxelles, sont globalement celles qui sont inhérents à la mise en œuvre correcte de nos programmes et projets de développement. Parmi les plus significatives on peut citer :

#### **Au plan national**

- **La mise en synergie** effective de tous les projets et programmes en cours dans le pays, notamment ceux du niveau central, du niveau décentralisé et ceux des ONG. Cette préoccupation peut être gérée à travers une mise en cohérence des budgets programmes des départements ministériels avec les engagements pris au niveau des PMA.

- **Le mécanisme de suivi, de surveillance et d'examen.** Le mécanisme proposé suggère de traduire les actions du Programme d'Action de Bruxelles dans les documents nationaux de réduction de la pauvreté, sans pour autant préciser la nature du suivi.

Au niveau des méthodes, outils, instruments utilisés les difficultés rencontrées peuvent être résumées au manque de situations de référence et de cibles bien définies au niveau des composantes des différents engagements du Programme d'Action. Une bonne méthodologie d'évaluation devrait passer par l'établissement d'une situation de référence et l'établissement d'une liste consensuelle d'indicateurs à suivre pendant la période sous examen. Les indicateurs couramment utilisés pour le suivi du CSLP et ceux utilisés pour évaluer les OMD au Mali, peuvent donner une idée assez représentative de la situation au Mali.

#### **Au plan mondial**

- **L'insuffisance de financement pour les programmes de développement et de réduction de la pauvreté et de l'efficacité de l'aide.** Même si la tendance à la baisse de l'Aide Publique au Développement a été légèrement renversée, il n'en demeure pas moins qu'elle reste insuffisante. L'objectif d'affecter 0,7% de leur PIB à l'Aide publique au développement par les pays développés est loin d'être atteint.

Par ailleurs, les difficultés liées à la mobilisation de l'Aide Publique au Développement hypothèquent dangereusement la réussite de la plupart des programmes et projets de développement

et de réduction de la pauvreté. Le défi majeur reste la mise en place de mécanismes novateurs pour le financement du développement à l'échelle mondiale.

- **L'environnement international peu propice à l'insertion des Pays les moins avancés dans le commerce mondial.** Les promesses faites aux Pays les Moins avancés sur l'accès aux marchés en franchise et sans contingent aux marchés des pays développés sont loin d'être tenues. Pire encore sont les pratiques de subvention à l'agriculture de certains pays développés qui sont de nature à anéantir les avantages comparatifs que détient les PMA dans le commerce de certains produits.

En outre les pays les moins avancés de part les problèmes structurels et ceux de l'environnement international bénéficient très peu de flux d'investissements étrangers directs et de transferts de technologie, toutes choses indispensables pour leur développement.

#### **4. Conclusion et Recommandations**

Le CSLP adopté par le Gouvernement en 2002, et qui fait de la lutte contre la pauvreté la priorité absolue, intègre largement les préoccupations des PMA et les traite dans un cadre de cohérence unique. Les actions entreprises sont en phase avec les engagements contenus dans la Déclaration et le Programme d'action et Programme d'Action de Bruxelles en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001- 2010 bien que le rythme de réduction de la pauvreté rend incertain l'atteinte des objectifs d'ici l'horizon projeté.

Ainsi nous avons pu apprécier les progrès réalisés depuis la Déclaration et l'adoption du Programme d'Action de Bruxelles. Ils sont surtout reflétés par les indicateurs macroéconomiques qui, même s'ils ont connu une nette amélioration ces dernières années, restent néanmoins très volatiles quand on observe le taux de croissance du PIB. Cette volatilité tient en partie à la forte variation des performances du secteur primaire qui dépend lui même des aléas climatiques ou des calamités naturelles comme l'invasion acridienne et les chocs extérieurs.

Le secteur agricole qui est le moteur de l'économie se révèle peu diversifié et dépend fortement d'une part des financements extérieurs en raison de l'insuffisance de l'épargne intérieure et d'autre part de la fluctuation du cours des matières premières (notamment le coton).

Pour assurer la durabilité des résultats, des mesures macro-économiques et structurelles devront être mises en œuvre en vue de promouvoir une croissance forte et durable, d'assurer la viabilité financière de l'État et de lutter efficacement contre la pauvreté.

Dans cette perspective, quelques pistes de réflexion, d'une part relative aux mesures tendant à améliorer la compétitivité de l'économie malienne et d'autre part les mesures visant à promouvoir les investissements directs étrangers, la recherche de nouvelles sources de croissance doivent être mises en œuvre.

#### **Recommandations**

La réussite du Programme d'Action de Bruxelles au niveau du pays passe par l'atteinte de son objectif principal de réduction sensible d'ici l'horizon 2015 du nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et par la promotion du développement humain durable. Ceci passera par :

- **Au plan national :** - en milieu rural : la réduction de la pauvreté passe en priorité par l'accroissement des potentiels de revenus monétaires des populations "pauvres" et "très pauvres". Cela suppose, entre autres, l'amélioration de la productivité et la diversification des activités dans ce milieu, le désenclavement des zones de production et le développement des échanges commerciaux.

- en milieu urbain, la lutte contre la pauvreté passe en premier lieu par la promotion des activités génératrices de revenus et la préservation des emplois déjà créés grâce à une bonne gouvernance

des entreprises et à l'amélioration de la productivité. En deuxième lieu, la lutte contre la pauvreté passe par la mise en place des filets de sécurité sociale au profit des couches vulnérables et démunies et par la lutte contre l'exclusion.

- Aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain, la micro finance contribue à la lutte contre la pauvreté à travers le financement des petites et moyennes entreprises ainsi que des activités génératrices de revenus, surtout en faveur des femmes qui constituent une des couches les plus vulnérables. Il faut veiller à l'accès aux soins de santé primaires pour tous, à l'accès de tous les enfants à l'enseignement fondamental (notamment la parité entre filles et garçons) et au renforcement de la gouvernance et de la participation.

- **En partenariat avec les PTF** promouvoir de gros investissements susceptibles de générer et d'entretenir une croissance forte et durable dans les zones/et ou secteurs à fort potentiel de croissance. Des initiatives comme le Projet Source de croissance avec la Banque Mondiale, le Millennium Challenge avec les USA et les programmes d'infrastructures.

- **Au plan mondial**, il s'agira pour la Communauté internationale d'entreprendre des actions concrètes visant à réaliser les engagements souscrits dans les domaines du : commerce international, du financement du développement (APD et IDE) et de la dette.

### **Suivi Évaluation**

D'une manière spécifique, le dossier PMA ne dispose pas encore de mécanisme formel de suivi. Il y a lieu de promouvoir au niveau national, un mécanisme de suivi qui sera en mesure de prendre en charge le problème spécifique des PMA, avec une imputabilité des résultats obtenus en la matière.

Il est envisagé très prochainement, la mise en place, sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, d'un Forum National pour le suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles, tel que suggéré par le Document.

Il regroupera l'ensemble des acteurs (étatiques, société civile, secteur privé et partenaires au développement) et aura pour mission de servir d'instrument de suivi évaluation du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA 2001-2010.

**Renforcement de Capacités :** Afin de permettre d'assurer au processus de suivi une meilleure efficacité, un véritable programme de renforcement des capacités en direction des acteurs concernés doit être entrepris. Il devra concerner en priorité :

- Élaborer et mettre en œuvre un véritable programme de sensibilisation autour de Programme, en vue de lui assurer une visibilité, une internalisation et une réelle appropriation de la part de tous les acteurs concernés.

- Le renforcement des capacités des services techniques chargés du suivi des PMA : MAECI, MEF, MPAT.
- le renforcement des capacités d'intervention des services techniques chargés du système d'informations en matière de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des statistiques nécessaires à l'élaboration des cibles et indicateurs des PMA
- le renforcement des capacités des acteurs non étatiques en matière d'information et de communication ;

## **5. Annexes**

Annexe 1 : Récapitulatif de l'Exécution du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA

Annexe 2 : Tableaux des indicateurs sectorielles clés liés aux engagements

Annexe 4 : Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté : CSLP et la liste des indicateurs retenus dans le cadre de sa mise en œuvre et son Suivi-Evaluation.

Annexe 5 : Termes de référence.

## **Annexe 1**

### **Récapitulatif de l'Exécution du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA en 2004**

**Annexe 1.****Exécution du Programme d'Action de Bruxelles pour les Pays les Moins Avancés en 2004. (Version provisoire)**

Par \_\_\_\_\_

NB, Seuls les objectifs quantifiés du Programme d'Action seront considérés dans ce tableau.

| N°  | Buts et objectifs <sup>1</sup>  | Politiques adoptées et mesures prises  | Commentaires <sup>2</sup>  |
|---|---|--|--|
| <b>Objectif principal</b>   |   |  |  |
|   | <b>Réduire de moitié la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté et souffrant de la faim d'ici 2015 et promouvoir le développement durable des PMA.</b>               | Elaboration et adoption en mai 2002 du CSLP, reconnu comme cadre de référence unique pour les politiques et stratégies de développement et instrument de négociation avec les Partenaires au Développement.  | L'objectif général du CSLP est de réduire la pauvreté de 63,8 % en 2001 à 47,5% en 2006 à travers : une baisse de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté ; de la pauvreté monétaire ; une réduction des inégalités entre régions ; entre milieux rural et urbain, et entre régions.<br>Au regard de la tendance passée, la pauvreté a connu une baisse de 4,2% entre 1989 (environ 68,0% ; source : EBC) et 2001 (environ 63,8% ; source : EMEP), soit un recul timide de 0,35% par an.<br>Des efforts importants restent à déployer pour atteindre cet objectif principal d'ici 2010. |
| <b>Engagement 1. Encourager une action axée sur la population</b> |   |  |  |
| 1   | <b>A. Renforcement des services de Santé, Nutrition et Population</b><br><br>Ramener, d'ici à 2015, le taux de mortalité infantile au-dessous de 35 pour 1 000 naissances vivantes; | Le Plan décennal de développement sanitaire et social – PDDSS (1998-2007) et le Programme quinquennal de développement sanitaire et social (PRODESS) servent de cadre de référence à la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé au Mali. La phase II du PDDSS dénommée PRODESS II (2005-2009), élaborée sur une base participative tout comme la première, a été finalisée et validée courant 2004. | La mise en œuvre des politiques et mesures, a entraîné une baisse sensible des taux et caractéristiques de la mortalité infantile (- de 1 an). Il a évolué de 123/1000 à 113/1000 entre 1990 et 2001(EDSM-3).<br>Le taux de mortalité juvénile (enfants de – de 5 ans) a évolué de 238/1000 à 229/1000 entre 1990 et 2001(EDSM-3).   |
| 2   | Ramener, d'ici à 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans au-dessous de 45 pur 1 000 naissances vivantes;   | Le PRODESS a favorisé le Renforcement des structures sanitaires, recrutement de personnel qualifié ; Mesures de formation et de sensibilisation, réalisation de campagnes de vaccination au niveau central et surtout rural.   | On assiste à une baisse des taux de mortalité infantile et juvénile. Les défis demeurent nombreux et importants. -assurer l'immunisation universelle de tous les enfants de 0 à 5 ans grâce à la poursuite et à l'intensification des campagnes de vaccination, notamment lors des journées nationales de vaccination (JNV) ; -mettre en place des stratégies novatrices et des moyens renforcés pour combattre les maladies infanto - juvéniles ;-créer les conditions propices à   |

<sup>1</sup> Les buts et objectifs listés ici sont ceux contenus dans le Programme d'Action de Bruxelles.<sup>2</sup> Inclure dans cette colonne s'il vous plaît les informations suivantes : les changements de développement résultant des politiques et les mesures adoptées ; les obstacles et contraintes, d'autres actions à prendre ; les défis et des questions naissantes ; les leçons apprises et les bonnes pratiques.

|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
| 3 | Réduire, d'ici à 2015, le taux de mortalité maternelle des trois quarts par rapport au taux actuel; (de 577 à 144 / 100 000 naissances vivantes)  | Malgré les efforts et les politiques mises en œuvre, ce ratio n'est pas encore très favorable puisqu'il tourne toujours autour de 577 depuis environ 10 ans ,et doit tendre vers 144/100 000 d'ici 5 ans.  | l'épanouissement physique et mental de la petite enfance.<br>Cette situation est en contraste avec les efforts réels déployés par le Gouvernement, appuyé par ses partenaires techniques et financiers, dans l'élaboration et la mise en œuvre de la politique sectorielle de santé et dans l'allocation des ressources budgétaires conséquentes au secteur en vue de rendre le système de santé plus viable et plus performant.   |
| 4 | Réduire de moitié, d'ici à 2015. le nombre des personnes sous-alimentées;   | L Gouvernement a adopté en novembre 2002 une stratégie nationale de sécurité alimentaire, assortie d'un cadre institutionnel et un premier plan quinquennal 2003 -2007.  | La situation nutritionnelle est en évolution favorable, au regard des différents indicateurs qui la caractérise : - l'insuffisance pondérale a connu une baisse appréciable entre 1996 et 2001, passant de 31% à 1987 à 38% en 2001 ; - la proportion de la population n'atteignant pas le niveau minimal d'apport calorifique a baissé de 5 points de pourcentage en une décennie, passant de 25% en 1990 à 20% en 2000.  |
| 5 | Réduire de moitié, d'ici à 2015, les taux de malnutrition parmi les femmes enceintes et les enfants d'âge préscolaire   |  |  |
| 6 | Réduire, d'ici à 2005, le taux d'infection par le VIH des personnes âgées de 15 à 24 ans dans tous les pays, et le réduire de 25 % dans les pays les plus touchés;  | Les actions déjà entreprises dans le cadre de la lutte contre le SIDA sont renforcées par le démarrage, courant 2004, d'un projet multisectoriel d'appui à la lutte contre le VIH/SIDA, d'un coût de 25 millions USD (soit plus de 13 milliards de FCFA). Le projet "VIH/SIDA MAP" va permettre l'élaboration d'un certain nombre de documents stratégiques. | le test de dépistage du VIH a donné un taux de séroprévalence nationale de 1,7% en 2001 (EDSM-3). Les femmes sont plus touchées avec un taux de 2% contre 1,3% chez les hommes. Le District de Bamako (avec 2,5%) a le taux de séroprévalence le plus élevé, suivi des régions de Kayes, de Ségou et de Koulikoro (avec 1,9% chacune). Les défis sont :- élaborer des stratégies novatrices en matière d'accès aux traitements et de changement des comportements face à ces maladies;-des efforts dans la recherche de vaccins et de médicaments plus efficace;-la réussite de la déconcentration/décentralisation et du transfert des ressources aux Collectivité ;-l'adhésion des partenaires au développement aux politiques nationales de santé et du développement social du Gouvernement. |
| 7 | Réduire de 50 % le nombre des décès dus à la tuberculose et la prévalence de cette maladie d'ici à 2010;  |  |  |
| 8 | réduire de 50 % la charge de morbidité associée au paludisme d'ici à 2010;  | les autres grandes maladies comme, la tuberculose, le paludisme font l'objet de programmes spécifiques de lutte et d'éradication, avec l'appui de divers partenaires techniques et financiers. Le VIH/Sida aurait occasionné la recrudescence de la tuberculose, amplifiant du coup l'ampleur de ces maladies larvaires.                                     | La lutte contre la tuberculose et le paludisme passe aussi par la promotion de mesures préventives telles que l'utilisation de imprégnées d'insecticides et par des mesures d'assainissement telles que l'évacuation des eaux usées et le traitement des gîtes.  |
| 9 | <b>B. Eau potable et assainissement</b><br>Réduire de moitié, d'ici l'an 2015, le % de la population n'ayant pas accès, de façon durable, à un approvisionnement en eau potable : soit de 38% à 19% pour le Mali. | Le Gouvernement a élaboré un Plan national d'accès à l'eau potable (PNAEP) sur la période 2004-2015 qui vise à porter le taux de couverture des besoins en eau potable en milieu rural à 70% en 2010 et à 75% en 2015.   | Au Mali, la situation de l'approvisionnement en eau potable a connu une nette amélioration au vu des différents indicateurs de ces dernières années. Pour l'année 2004 le nombre cumulé de points d'eau modernes réalisés est de 25.149 et le taux de couverture des besoins en eau de la population en milieu rural avoisine les 62,5%.Pour relever le défi, des mesures tendant à consolider les acquis seront prises ainsi que la création prochaine de l'Agence malienne de l'eau potable.   |

|  |  |   |   |
|--|--|---|---|
|  | <p><b>C. Renforcement des services d' Education et alphabétisation</b></p> <p>10 Faire en sorte que d'ici 2015 tous les enfants, en particulier les filles, les enfants en situation difficile et les enfants appartenant à des minorités ethniques, puissent suivre jusqu'au bout un enseignement primaire gratuit et obligatoire de qualité.</p> <p>11 Améliorer de 50 % les niveaux d'alphabétisation des adultes d'ici 2015, s'agissant en particulier des femmes, et assurer un accès équitable à une éducation de base et à l'éducation permanente pour tous les adultes.</p> <p>12 Éliminer les disparités entre les sexes en matière d'éducation primaire et secondaire d'ici 2005, et parvenir à l'égalité entre les sexes en matière d'éducation d'ici 2015, en veillant plus particulièrement à garantir aux filles un accès intégral et égal à une éducation de base de qualité.</p> | <p>L'élaboration et la mise en œuvre du PRODEC, avec les mesures d'accompagnement comme le démarrage effectif du PISE en 2001 et l'élaboration du CDMT du secteur éducation sont de nature à assurer une bonne performance dans ce secteur.</p> <p>Mis en œuvre de bonne politique à travers la promotion de Centres l'Alphabétisation Fonctionnelle (CAF), et de Centres d'Education pour le Développement (CED) entre 2000 et 2004.</p> <p>mise en œuvre du PRODEC.</p> | <p>Une augmentation sensible des taux de scolarisation (TBS de 26% à 70% entre 1990 et 2004) avec une réduction des inégalités entre garçons et filles (TBS filles de 18,9% à 60% entre 1990 et 2004) est observée. La notion de minorité ethnique est sans objet ici.</p> <p>Le taux d'alphabétisation 15 à 24 ans est encore faible mais en constante amélioration, avec un rythme de progression satisfaisant. Il était estimé à 16,8% en 1991, puis à 26,0% en 1995, 40,0% en 2000 et environ 41,5% en 2003.</p> <p>L'indicateur spécifique au sexe est en constante amélioration, comme il ressort du commentaire sur l'indicateur n°10.</p> |
|--|--|---|---|

### Engagement 2. Bonne gouvernance aux niveaux national et international

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| 1 | <p><i>Les buts et objectifs du Plan d'action ne sont pas quantifiés pour cet engagement. Ils ont été appréciés à travers les objectifs spécifiques du CSLP en la matière, qui recourent ceux énoncés par le Plan d'Action de Bruxelles. Ce sont.</i></p> <p>La mise en œuvre du processus démocratique, participatif et de décentralisation ;</p> | <p>Promotion la démocratie et renforcement l'état de droit, ainsi que le respect de l'ensemble des droits de l'homme et des libertés fondamentales internationalement reconnus, notamment le droit au développement.</p> <p>Poursuite des efforts en vue d'instaurer un cadre institutionnel, juridique et réglementaire qui soit efficace, juste et stable afin de renforcer l'état de droit et d'encourager une participation réelle au développement, en coopération étroite, de tous les acteurs nationaux et locaux.</p> | <p>Des programmes d'éducation civique et de communication ont été conçus à l'endroit des acteurs politiques, de la société civile et de la presse.</p> <p>Bonne tenue des élections de 2002; présidentielles (taux de participation : 38,81% ) et législatives(23%) .</p> <p>Les communales de mai 2004 ont mobilisé la classe politique dans son ensemble et débouché sur le renouvellement des organes des 761 collectivités territoriales que compte le pays (703 communes, 49 cercles, 8 régions, et le District de Bamako). Désormais, ce sont 10.777 élus locaux contre 10.540 en 1999 qui ont la responsabilité de gérer les affaires locales.</p> <p>Le gouvernement accorde une importance particulière à la dimension du genre dans sa stratégie de lutte contre la pauvreté, compte tenu du fait que les femmes sont plus vulnérable. Ceci a permis d'enregistrer des avancées significatives au Mali en matière d'égalité des sexes et de promotion des femmes dont le nombre est en augmentation constantes au sein de toutes les institutions.</p> |
| 2 | <p>La transparence et participation de tous les acteurs, notamment la société civile et les femmes au processus de conception et de suivi des politiques ;</p>  | <p>La distribution d'une bonne justice constitue un des indicateurs qualitatifs les plus importants de la démocratie des temps modernes. Le Gouvernement, en rapport avec les partenaires ont élaboré le PRODEJ, en vue de d'améliorer la performance et la crédibilité du service de la Justice.</p>   | <p>Des actions ayant trait à : - l'amélioration de l'accessibilité et de la qualité de la justice et son rapprochement du justiciable - le renforcement et la garantie de l'indépendance de la justice - l'adaptation de la législation et de la réglementation à l'environnement socio-économique actuel - enfin la restauration de la crédibilité du service public de la justice en vue de promouvoir l'Etat de droit, favoriser la paix.</p>   |
| 3 | <p>L'amélioration de la performance et de la crédibilité du service public de la justice</p>  | <p>Malgré, les efforts entrepris, la corruption, reste une préoccupation des citoyens et des partenaires.</p>   | <p>Le Gouvernement, à travers le PRODEJ a pris des mesures importantes pour renforcer la transparence dans le traitement des affaires, développer les capacités et les aptitudes des Organisations de la Société Civile, renforcer les structures de contrôle. Ainsi en 2003, le Gouvernement a désigné des procureurs et des cabinets pour l'animation des pôles économiques et financiers et en 2004, il a mis en place le Bureau du Vérificateur Général et nommé des agents de police judiciaire afin de renforcer les actions de lutte contre la corruption</p>   |
| 4 | <p>La lutte efficace contre la corruption</p>   |   |  |

### Engagement 3. Renforcer les capacités humaines et institutionnelles

|  |   |  |  |
|--|---|--|--|
|  | <p><i>Les buts et objectifs de cet engagement ont été également énoncés sans indicateurs précis susceptibles de les mesurer. Les domaines ci-dessous ciblés par le document ont été traités à l'occasion de l'examen de l'engagement n°1.</i></p> <p><b>A. Infrastructure sociale et services sociaux</b><br/> <b>B. Population</b><br/> <b>C. Éducation et formation</b><br/> <b>D. Santé, nutrition et hygiène.</b></p> | <p>Par rapport à cet engagement, la situation est en pleine évolution au Mali. Au plan sectoriel et thématique, plusieurs actions ont été entreprises. Elles ont surtout concerné depuis les années 1990, la formation et l'appui institutionnel qui se sont organisés autour d'un certain nombre d'axes stratégiques avec les objectifs principaux qui sont :- améliorer la performance du secteur public ; - consolider les processus de démocratisation et de décentralisation en cours; - renforcer les capacités de la société civile ; - garantir les droits, la paix et la sécurité dans un contexte culturel malien.</p> | <p>Les projets programmes les plus significatifs qui sous tendent cet objectif sont entre autres : le PDI ; le PRECAGED ; le REN ; et autres projets liés à la Décentralisation.</p> <p>Pour assurer la cohérence et la synergie entre les différents acteurs dans le domaine du renforcement des capacités, le Gouvernement a élaboré depuis juin 2005 une politique nationale de renforcement des capacités fondée sur un partenariat dynamique entre l'Etat, les Collectivités locales, la société civile et le secteur privé avec l'appui/accompagnement des partenaires techniques et financiers.</p> <p>Pour piloter ce processus, il a été mis en place un Comité National de Renforcement des Capacités (CNRC) sous la tutelle du Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.</p> |
|--|---|--|--|

### Engagement 4. Mettre en place les capacités de production nécessaire pour que les PMA bénéficient de la mondialisation

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| 1 | <p><i>Comme l'engagement précédent, les domaines ciblés ici ne sont pas tous couverts par des indicateurs précis. Seuls seront traités les domaines disposant d'indicateurs.</i></p> <p>- Atteindre un taux de croissance du PIB d'au moins 7 % par an pour les PMA.</p> | <p>L'objectif de croissance du PIB prévu par le CSLP est de 7% par an sur la période 2002- 2006</p>   | <p>Le taux de croissance du pays a évolué ainsi : 4,0% en 1994 ; 11,9% en 2001 ; 4,3% en 2002 ; 7,6% en 2003 ; 2,2% en 2004, pour se projeter à 6,10% sur 2005 et 5,8% sur 2006.</p> |
| 2 | <p>Porter le ratio investissements/PIB à 25 % par an</p> <p><b>A. Infrastructure matérielle</b></p>  | <p>Des mesures de réformes macroéconomiques sont en cours pour améliorer cet indicateur.</p>  | <p>L'objectif du CSLP est de 22,7% en 2006 pour le taux global d'investissement. Il a varié de 18,8% en 2002 ; 26,03% en 2003 et 19,48% en 2004.</p>                                 |
| 3 | <p>Développer les réseaux de communication des PMA, y compris les services de poste et de télécommunication, et améliorer l'accès des pauvres à ces services en zone urbaine comme en zone rurale pour atteindre les niveaux actuels d'autres pays en développement;</p> | <p>Afin d'améliorer les conditions de vie des populations maliennes et réduire la pauvreté, le Gouvernement a engagé de vastes réformes dans le sous-secteur des transports et des télécommunications</p> | <p>Les résultats de la mise en œuvre du CSLP pour 2003 et 2004 sont encourageants et les indicateurs bien orientés dans le domaine du désenclavement intérieur et extérieur.</p>     |

|   |   |   |  |
|---|---|---|--|
| 4 | <p>Accroître la densité téléphonique pour qu'elle atteigne cinq lignes principales pour 100 habitants et porter à 10 % la proportion de personnes raccordées à l'Internet d'ici à 2010 (Conférence mondiale sur le développement des télécommunications. La Valette (Malte), 1998).</p> | <p>Mesures sont en cours pour améliorer cet indicateur</p>  | <p>Les infrastructures de télécommunication sont en nette évolution. En 2004, le Mali comptait globalement 3,37 lignes téléphoniques pour 100 habitants, proche de la moyenne de l'Afrique Subsaharienne qui est de 3,8 lignes téléphoniques pour 100 habitants.</p>   |
| 5 | <p><b>B, Développement rural et sécurité alimentaire</b><br/><b>Agriculture et agro-industrie</b></p>   | <p>Dans le domaine de l'agro industrie, le Gouvernement a entrepris la restructuration du système agricole, la mise en œuvre d'un programme de développement agricole, d'élevage et de pêche (Loi d'orientation agricole en cours de finalisation) et la mise en œuvre d'une politique nationale d'industrialisation.</p> | <p>Les autorités ont mis l'accent sur le développement du secteur rural avec l'adoption du Programme Gouvernemental d'Aménagement de 50.000 hectares entre 2003 et 2007, le démarrage du Programme d'Appui aux Secteurs Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP), la mise en œuvre effective du Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR), la création et l'installation de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Infrastructures et d'Equipements Ruraux (AGETIER).</p>                               |
| 6 | <p><b>Energie</b></p>   | <p>Dans le domaine de l'énergie, l'accent a été mis sur la valorisation du potentiel hydroélectrique et l'amélioration de l'environnement institutionnel pour attirer d'autres opérateurs.</p>  | <p>Le développement du secteur énergétique connaît également une nette amélioration. Le taux de desserte nationale électrique est passé de 12% en 2002 à 13% en 2003.</p>  |
| 7 | <p><b>H. Tourisme durable</b></p>   | <p>Mesures d'incitation à l'investissement et au développement de l'entreprise privée sont en cours.</p>  | <p>Pour l'année 2004, l'investissement touristique s'est chiffré à 2,469 milliards de FCA pour 2736 emplois dans les hôtels et assimilés, 2736 emplois créés dans les restaurants, les night club et les espaces de loisir, et 346 emplois dans les agences de voyage.</p> <p>Les perspectives vont dans le sens de la mise en place d'une véritable politique du tourisme, avec accent sur le concept de tourisme durable, c'est-à-dire en conformité avec les prescriptions de la protection de l'environnement.</p> |

### Engagement 5. Renforcer le rôle du commerce dans le développement

|  |  |   |  |
|--|--|---|--|
|  | <p><b>A. Commerce, produits de base et accords commerciaux régionaux</b></p> <p><b>B. Services</b></p> <p><b>C. Amortissement des chocs économiques d'origine extérieure</b></p> | <p>Le Mali a adopté une politique commerciale allant dans le sens d'une plus grande libéralisation, en partenariat avec l'OMC.</p> <p>L'objectif principal de cette politique est l'assainissement de l'environnement des affaires, l'augmentation des capacités d'exportation, la diversification des produits d'exportation et des pays de destination, l'exploitation au mieux des opportunités offertes par les accords commerciaux, les accords de l'OMC, l'Accord de Cotonou, l'AGOA.</p> | <p>les efforts ont surtout porté sur les reformes du commerce et de l'environnement des affaires. Parmi les actions les plus significatives on peut noter :</p> <p>une libéralisation totale des échanges commerciaux par - la suppression de toutes les entraves non tarifaires - la suppression des licences en tant qu'autorisations préalables d'importation et d'exportation - la suppression des prohibitions d'importation et d'exportation à quelques exceptions pour des raisons de sécurité, de santé et d'hygiène - la suppression des obstacles techniques au commerce (OTC) et l'adoption de la valeur en douane en vertu des Accords de l'OMC - la mise en œuvre de l'union douanière en 2000 dans le cadre de l'UEMOA) - suppression du contrôle des prix - suppression des subventions aux produits d'exportation et d'importation.</p> <p>Impact : Contribution du commerce extérieur au PIB : en moyenne 24,9% entre 2000 et 2004 pour l'export et 30,5% pour l'import sur la même période.</p> <p>Parallèlement, es actions de renforcement de capacités ont été entreprises à travers le Cadre Intégré du commerce depuis 2003.</p> <p>En dépit de toutes les actions entreprises pour mieux rentabiliser le commerce au profit du développement, il reste que les résultats demeurent mitigés quand on tient compte de tous les engagements non respectés au plan international. Le dossier le plus récent en la matière étant celui du coton dans le cadre de l'OMC.</p> |
|--|--|---|--|

### Engagement 6. Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement

| Engagement 6. Réduire la vulnérabilité et protéger l'environnement |   |   |  |
|--|---|---|--|
|  | <p><b>A. Protéger l'environnement</b><br/> <b>B. Réduire la vulnérabilité aux catastrophes naturelles</b> (<i>Non quantifié</i>)</p>  |   |  |
| 1  | <p>Les objectifs concernant les PMA définis dans Action 21 et à l'occasion de Rio + 5, ainsi que les engagements pris dans les accords multilatéraux relatifs à l'environnement doivent servir de base à toute action.</p>        | <p>Conformément à ses engagements, le Mali s'est doté d'une Politique Nationale de Protection de l'Environnement (PNPE) en 1998, qui constitue le cadre d'orientation pour une planification et une gestion efficace et durable de l'ensemble des questions liées à l'environnement. La stratégie du Gouvernement vise à arrêter progressivement le processus de dégradation en se concentrant sur des actions préventives.</p> | <p>La Politique Nationale de Protection de l'Environnement qui est sous tendue par les principes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Equité et égalité : rendant obligatoire le devoir pour tous ceux qui entreprennent des activités susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement de se soumettre aux lois et règlements environnementaux du pays ;</li> <li>- Implication, responsabilisation et participation de tous les acteurs dans les actions de protection, de restauration et de conservation des ressources naturelles ;</li> <li>- Prévention et précaution : en facilitant notamment la mise en œuvre des mesures de contrôle et de préservation/protection des écosystèmes et de l'environnement, par le biais entre autres , du développement de l'information et l'éducation environnementale ;</li> <li>- Internalisation des coûts de protection de l'environnement, devant conduire à la prise en compte des coûts de nuisances dans les coûts de production ou de l'activité pouvant être à l'origine d'une dégradation, y compris les études d'impact.</li> </ul> |
| 2  | <p>Élaborer et mettre en oeuvre, avec l'appui des partenaires de développement, des stratégies nationales de développement durable afin d'inverser la tendance à la perte de ressources environnementales nationales;</p>         |   |  |
| 3  | <p>Renforcer le rôle important joué par les femmes dans la gestion des terres et des forêts ainsi que dans le choix et la diffusion d'une technologie appropriée;</p>   |   |  |
| 4  | <p>Encourager les activités de sensibilisation et de mobilisation en faisant davantage appel aux communautés locales et à leurs pratiques et savoirs traditionnels, à la société civile et aux établissements d'enseignement;</p> |   |  |

### Engagement 7. Mobiliser des ressources financières

|  |  |  |  |
|--|--|--|--|
|  | <p><b>A. Mobilisation des ressources intérieures</b><br/> <b>B. L'aide et son efficacité</b><br/> <b>C. Dette extérieure</b><br/> <b>D. IED et autres apports extérieurs</b></p> | <p>Depuis les années 1990, le Mali a entrepris des réformes macroéconomiques dont l'un des objectifs est justement l'augmentation de la capacité de financement du développement. Ces réformes se sont exercées dans ce contexte, dans les domaines de - la mobilisation des ressources intérieures - la meilleure gestion de la dette extérieure - la meilleure gestion de l'aide et de la recherche de son efficacité.</p> | <p>Ces mesures ont abouti à des résultats tangibles qui se présentent comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Dans le domaine de la mobilisation des ressources intérieures</i> : les recettes budgétaires ont connu une progression de 17,47% entre 2002 et 2003 et de 4,01% entre 2003 et 2004.</li> <li>- <i>Dans le domaine de la meilleure gestion de la dette extérieure</i> : Le ratio encours de la dette publique extérieure sur PIB s'est amélioré entre 2002 et 2003 en passant de 77,3% en 2002 à 72,1 % en 2003, ce qui reste compatibles avec les engagements extérieurs , notamment par rapport à l'UEMOA</li> <li>- <i>Dans le domaine d'une meilleure gestion de l'aide et de la recherche de son efficacité</i>, Le Mali est entrain de mener une expérience qu'elle a commencé depuis 1995 avec l'appui de l'OCDE et le système des Nations Unies. Son objectif reste de tendre vers une meilleure gestion et une harmonisation des procédures des partenaires.</li> </ul> <p>La mobilisation des ressources financières demeure un objectif capital.</p> <p>Au plan interne, des efforts importants ont été entrepris dans le domaine de la mobilisation des ressources internes à travers des réformes pertinentes au niveau de la gouvernance économique, du budget, de la fiscalité, de la facilitation des échanges extérieurs, de la gestion de la dette extérieure.</p> <p>De même le Mali a participé à toutes les grandes conférences internationales sur le problème de l'aide (Monterrey, Bruxelles, Rome, Genève, Paris). Il a organisé des tables rondes générales (Genève 2004) et plusieurs tables rondes sectorielles avec de bailleurs de fonds.</p> <p>Le Mali a entrepris depuis 1996, en partenariat avec les pays de l'OCDE, une réforme visant à accroître la mobilisation et l'efficacité de l'aide extérieure.</p> <p>Il reste qu'au plan extérieur, les avancées constatées vont rarement au-delà des déclarations solennelles endossées par les conférences internationales. Très peu de pays ont accepté de consacrer 0,15% à 0,20% de leur PNB à l'APD en faveur des PMA. De même des difficultés persistent quant à l'harmonisation des procédures de mobilisation des ressources. De même, le dossier coton qui est un des symboles des attentes légitimes des PMA africains est resté presque sans solution depuis la dernière conférence ministérielle de l'OMC à Hong Kong.</p> |
|--|--|--|--|

### III. Mécanismes de mise en œuvre, de suivi, de surveillance et d'examen

|  |  |   |
|--|--|---|
| <p><b>A. Principales orientations concernant la mise en œuvre et le suivi</b><br/> <b>B. Dispositions à prendre aux niveaux national régional et mondial</b> <i>Au niveau national</i></p> <p>Au niveau national, chaque PMA encouragera, avec l'aide de ses partenaires de développement, la mise en œuvre des actions énoncées dans le Programme d'action dans le cadre de la stratégie nationale de développement et d'élimination de la pauvreté notamment, lorsqu'ils existent, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté, des bilans communs des pays et du Plan cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, et avec la participation de la société civile, y compris le secteur privé, sur la base d'un large dialogue ouvert à tous.</p> <p>Le processus d'examen par pays devrait en outre contribuer à renforcer les liens entre le cadre macroéconomique et les stratégies sectorielles</p> | <p>Le CSLP du Mali dispose d'un mécanisme de suivi qui intègre,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau de l'organe de pilotage et d'orientation, les Ministères, la Société civile, le secteur privé et les partenaires au développement ;</li> <li>- une commission mixte Mali/Partenaires ;</li> <li>- au niveau technique, à peu près la même configuration mais constituée par des techniciens.</li> </ul> <p>La cellule CSLP rattachée au MFC assure le secrétariat et la gestion du processus.</p> | <p>D'une manière spécifique, le dossier PMA ne dispose pas encore de mécanisme formel de suivi.</p> <p>Il est envisagé très prochainement, la mise en place, sous l'égide du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, d'un Forum National pour la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles, tel que suggéré par le Document.</p> <p>Il regroupera l'ensemble des acteurs (étatiques, société civile, secteur privé et partenaires au développement) et aura pour mission de servir d'instrument de suivi évaluation du Programme d'Action de Bruxelles en faveur des PMA 2001-2010.</p> |
|--|--|---|

**Annexe 2 :**

**Tableaux des indicateurs sectorielles clés liés aux engagements**

**Tableau des indicateurs clés de santé.**

| <b>Indicateurs Santé</b> (Source : CPS/Santé) |   |      |      |      |
|---|---|------|------|------|
|   | Année   | 2002 | 2003 | 2004 |
| 19  | Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans/ pour 1000                    | 229  | 229  | 229  |
| 20  | Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an          | 74%  | 79%  | 90%  |
| 21  | Taux de mortalité maternelle pour 100.000                                     | 582  | 582  | 582  |
|   | Taux d'accouchement assisté   | 40 % | 42 % | 46 % |
| 22  | % de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel | 44%  | 46%  | 47%  |
|   | Taux de consultations prénatales  | 54%  | 59%  | 69%  |
| 23  | Nombre moyen de consultations prénatales par femme                            | 2,04 | 2    | 1,9  |
| 24  | Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale | 38 % | 38 % | 38 % |
| 25  | Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans   | 1,9% | 1,9% | 1,9% |

**Tableau des indicateurs clés de l'éducation.**

| Tableau de prévisions des indicateurs de suivi du CSLP (Source : CSP/Education) |        |         |        |         |         |         |
|---|--------|---------|--------|---------|---------|---------|
| Indicateurs   | 2002   |         | 2003   |         | 2004    |         |
|   | Prévu  | réalisé | Prévu  | réalisé | Prévu   | Réalisé |
| TBS 1 <sup>er</sup> cycle   | 64,00% | 64,34%  | 67,00% | 67,00%  | 71,00%  | 70,50%  |
| TBS 1 <sup>er</sup> cycle (Filles)  | 52,00% | 53,70%  | 55,00% | 56,40%  | 58,00 % | 59,90%  |
| Ratio élèves /maîtres   | 74,00% | 71,00%  | 67,00% | 67,00%  | 60,00%  | 69,00%  |
| % de redoublants du 1 <sup>er</sup> cycle.                                      | 20,00% | 20,00%  | 18,00% | 19,80%  | 17,00%  | 19,00%  |

**Evolution de la part de l'Education nationale dans le Budget d'Etat en % : Source : DNB : Budget d'Etat 2005.**

| Désignations   | 2003             | 2004            | 2005             |
|--|------------------|-----------------|------------------|
| Part de l'éducation nationale par rapport aux charges récurrentes  | 30,57            | 30,06           | 30,31            |
| Rang occupé par l'éducation nationale par rapport aux autres secteurs                                      | 1 <sup>er</sup>  | 1 <sup>er</sup> | 1 <sup>er</sup>  |
| Part de l'éducation nationale par rapport à l'ensemble du Budget y compris le financement extérieur du BSI | 13,91            | 15,13           | 15,07            |
| Rang occupé par l'éducation nationale par rapport aux autres secteurs                                      | 3 <sup>ème</sup> | 1 <sup>er</sup> | 2 <sup>ème</sup> |

**Tableau des indicateurs clés Eau potable assainissement**

| Evolution des indicateurs d'eau potable (Source: CPS/MMEE) |   |        |        |        |
|--|---|--------|--------|--------|
| N°   | Indicateurs sectoriels  | 2002   | 2003   | 2004   |
| 1.   | Taux d'accès à l'eau à partir de robinet au Mali                              | 7,9%   | 8,3%   | 8,3%   |
| 2.   | Taux d'accès à l'eau à partir du réseau EDM au Mali                           | 12,7%  | 13,4%  | 15,7%  |
| 3.   | Taux d'accès à l'eau potable dans les centres urbains et semi-urbains du Mali | 57,1%  | 59,0%  | 66,3%  |
| 4  | Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins un point d'eau moderne       | 84,0%  | 81,4%  | 83,0%  |
| 5  | Taux d'accès à l'eau potable en milieu rural                                  | 56,9%  | 60,6%  | 62,5%  |
| 6.   | Taux d'accès à l'eau potable au Mali  | 57,0%  | 60,1%  | 63,7%  |
| 7  | Nombre de forages et de points d'eau modernes                                 | 23.034 | 24.562 | 25.149 |

**Tableau de l'évolution de la part des échanges commerciaux du Mali dans le volume global du commerce mondial (en milliards de dollars US)**

| POSTES  | ANNEES             |                    |                    |                    |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
|   | 2000               | 2001               | 2002               | 2003               |
| Valeur des exportations mondiales                                       | 6 382 217          | 6 177 591 571      | 6 404 837 852      | 7 542 525 434      |
| Valeur des exportations maliennes                                       | 472 689            | 519 311            | 147 666            | 225 311            |
| <b>Part Mali / exports mondiales en %</b>                               | <b>0,007405807</b> | <b>0,008406367</b> | <b>0,002305538</b> | <b>0,002987209</b> |
| Valeur des importations mondiales                                       | 6 632 804 764      | 6 370 639 177      | 6 566 016 809      | 7 728 844 507      |
| Valeur des importations maliennes                                       | 806 368            | 1 013 390          | 611 640            | 768 445            |
| <b>Part Mali / imports mondiales en %</b>                               | <b>0,01215727</b>  | <b>0,015907195</b> | <b>0,009315237</b> | <b>0,00994256</b>  |
| Total exports et imports mondiales                                      | 13 015 484 981     | 12 548 230 748     | 12 970 854 661     | 15 271 369 941     |
| Total exports et imports maliennes                                      | 1 279 057          | 1 532 701          | 759 306            | 993 756            |
| <b>Part Mali dans échanges globaux : (exports + imports) en % .....</b> | <b>0,009827194</b> | <b>0,012214479</b> | <b>0,00585394</b>  | <b>0,006507314</b> |

Source : calculs effectués à partir de statistiques de l'OMC (Etude CNUCED/ Moussa Diakité)

**Tableau de la contribution du commerce extérieur au PIB (en pourcentage)**

| POSTES       | ANNEES |       |       |       |       | Moyenne de la contribution |
|--------------|--------|-------|-------|-------|-------|----------------------------|
|              | 2000   | 2001  | 2002  | 2003  | 2004  |                            |
| Exportations | 22,8%  | 26,2% | 28,7% | 23,1% | 29,9% | 24,94%                     |
| Importations | 32,7%  | 34,2% | 29,6% | 27,9% | 28,0% | 30,48%                     |

#### **Annexe 4 :**

**Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP) et la  
liste des indicateurs retenus dans le cadre de sa mise en œuvre  
et son Suivi - Evaluation.**

## **Annexe 4 : Le Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (CSLP)**

Depuis 1994, l'économie malienne a retrouvé le sentier de la croissance avec un taux moyen observé sur la période 1994-2000 de 4,0 %. En dépit de cette croissance, la pauvreté s'est élargie et touche près de 2/3 de la population totale.

Ce constat a amené le Gouvernement à élaborer et adopter en mai 2002, un Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP)

Ce document traduit :

- L'engagement résolu du Gouvernement de placer la lutte contre la pauvreté au centre de l'ensemble de ses politiques et stratégies de développement ;
- La nécessité, tout en sécurisant le cadre macro-économique et financier, de poursuivre et de consolider les mesures d'ajustement, en vue d'amorcer une phase de croissance et de développement véritable par la réalisation de forts taux de croissance ;
- la nécessité d'assurer à l'ensemble des acteurs économiques et sociaux, un cadre adéquat pour l'exercice correct de leurs activités, à travers notamment, la mise en place d'une administration moderne, performante et compétente, le développement des infrastructures de base (transports, communications, énergie), la mise en œuvre de la politique de décentralisation, le renforcement de l'intégration régionale.

**L'objectif général du CSLP est de réduire la pauvreté de 63,8 % en 2001 à 47,5 % en 2006. L'objectif de croissance du PIB est de 7% par an sur la période 2002- 2006.**

Les **principaux objectifs spécifiques** en terme de pauvreté et d'indicateurs sociaux sont les suivants : une baisse de l'incidence et de la profondeur de la pauvreté monétaire avec une réduction des inégalités entre régions, entre milieux rural et urbain, une baisse des taux de mortalité infantile et maternelle, une augmentation des taux de scolarisation et d'alphabétisation avec une réduction des inégalités entre garçons et filles et entre régions

Le triple souci d'efficacité, d'équité, de viabilité institutionnelle et financière anime toute la démarche.

A court et moyen termes, la stratégie du CSLP est construite autour de trois axes prioritaires, qui ont vocation à se renforcer mutuellement pour atteindre l'objectif central de croissance forte, durable et réductrice de pauvreté.

### **Axe 1 : Développement institutionnel et amélioration de la gouvernance et de la participation**

Cet axe stratégique vise le renforcement des capacités institutionnelles pour assurer une bonne gestion des affaires publiques, la paix et la stabilité sociale. Les efforts porteront sur :

- la décentralisation ;
- le respect de l'Etat de droit et la lutte contre la corruption ;
- la modernisation de l'administration ;
- la participation de la société civile à la prise de décision.

### **Axe 2 : Développement humain et renforcement de l'accès aux services sociaux de base**

Cet axe met l'accent sur une meilleure prestation des principaux services sociaux de base, particulièrement dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau potable, de l'emploi. Il vise également l'amélioration du cadre de vie des populations. Les efforts porteront sur :

- les services de santé / nutrition ;
- l'éducation ;
- l'approvisionnement en eau potable ;
- la protection sociale ;
- l'accès à l'habitat.

### Axe 3 : Développement des infrastructures et appuis aux secteurs productifs

Le Mali a besoin d'améliorer l'environnement productif pour une meilleure productivité des facteurs permettant de tirer la croissance économique d'élargissement et diversification de sa base économique. Les efforts porteront sur :

- un schéma d'aménagement du territoire équilibré et une politique d'infrastructures adaptée ;
- une nouvelle vision du développement rural et une approche pluridimensionnelle de la sécurité alimentaire ;
- une nouvelle politique commerciale et un cadre intégré de développement du secteur privé et des filières porteuses de l'économie nationale.

Ces différents axes sont sous tendus par des programmes sectoriels qui sont en cours et dont les performances sont mesurés par des indicateurs qui ont été élaborés suite à un long processus de concertation/consultation, avec la participation de toutes les parties prenantes à la mise en œuvre du CSLP. La liste globale desdits indicateurs qui sont au nombre d'une centaine, ne sont pas encore tous renseignés. Les deux évaluations successives du CSLP, ont retenu pour le moment une liste de 46 indicateurs consensuels qui sont les suivants :

#### LISTE RESTREINTE INDICATEURS de SUIVI-EVALUATION du CSLP

**NB.** Ces indicateurs sont extraits de la liste consensuelle globale des indicateurs de S-E du CSLP, validée par l'atelier national, tenu du 06 au 08 juillet 2004 au Palais des Congrès de Bamako.

Ils concernent les indicateurs qui ont pu être renseignés pendant les deux évaluations successives du CSLP.

| N° | Indicateurs par secteur/Années   | Objectifs du CSLP (2006) | 1999  | 2000   | 2001  | 2002    | 2003    | 2004    | Structure responsable |
|----|--|--------------------------|-------|--------|-------|---------|---------|---------|-----------------------|
|    | <b>UNE CROISSANCE ACCELEREE ET REDISTRIBUTIVE</b>  |                          |       |        |       |         |         |         |                       |
|    | <b>Croissance accélérée soutenue</b>   |                          |       |        |       |         |         |         |                       |
| 1  | Taux de croissance réelle du PIB   | 6,7%                     | 5,8%  | 3,7%   | 11,9% | 4,3%    | 7,4%    | 2,2 %   | DNPD/DNSI             |
| 2  | Taux d'investissement global   | 22,7%                    | 20,0% | 21,5 % | 21,5% | 18,8%   | 26,03%  | 19,48 % | DNPD/DNSI             |
|    | <b>Stabilité financière</b>  |                          |       |        |       |         |         |         |                       |
| 3  | Solde budgétaire de base sur PIB nominal   | -0,1%                    |       |        |       | 0,1%    | 1,0%    | 0,1%    | DNPD/DNSI             |
| 4  | Taux d'inflation annuel  | <3%                      | -1,2% | -0,7%  | 5,2%  | 5%      | -1,3%   | -3,1%   | DNPD/DNSI             |
| 5  | Solde extérieur courant hors dons sur PIB nominal  | <=-8,5%                  |       |        |       | -4,2%   | -9,4%   | -5,7%   | DNPD/DNSI             |
| 6  | Taux de pression fiscale (norme ≥ 17)  | >=16,4%                  | 14,1% | 13,4%  | 14,6% | 13,4%   | 15,2%   | 15,4%   | DNPD/DNSI             |
|    | Ratio Service de la dette sur recettes d'exportation   |                          |       |        |       | 15,3%   | 14,0%   | 10,0%   | DNPD/DNSI             |
| 7  | <b>Pauvreté</b>  |                          |       |        |       |         |         |         |                       |
| 8  | Incidence de la pauvreté monétaire (Proportion de la population dont le revenu est inférieur au seuil) | 47,5 %                   |       | 64,2%  | 63,8% | 68,3 %  | -       | -       | DNSI                  |
| 9  | Incidence de la pauvreté de conditions de vie (ou pauvreté de masse)                                   |                          |       |        |       | 63,8 %  | -       | -       | DNSI                  |
| 10 | Pourcentage des dépenses budgétaires liées à la réduction de la pauvreté                               |                          |       |        |       | 61,18 % | 57,78 % | 58,75 % | DNB                   |
| 11 | Indice de Gini (inégalité des revenus et consommation)   |                          |       |        |       | 40,0 %  | 40,0 %  | 40,0 %  | DNSI                  |

| N° | Indicateurs par secteur/Années   | Objectifs du CSLP (2006) | 1999 | 2000 | 2001 | 2002              | 2003              | 2004            | Structure responsable |
|----|--|--------------------------|------|------|------|-------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|
|    | <b>DEVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL, AMELIORATION DE LA GOUVERNANCE ET DE LA PARTICIPATION</b>                 |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
|    | <b>Gouvernance et participation</b>  |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 12 | Taux de participation aux élections nationales et locales  |                          |      |      |      | 30,90             | -                 | 43,07           | MATCL                 |
| 13 | Pourcentage des ressources des programmes de développement utilisées par la société Civile                 |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 14 | Nombre d'enfants enregistrés à la naissance  |                          |      |      |      | 246.277           |                   |                 | MATCL                 |
|    | <b>Développement institutionnel</b>  |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 15 | Pourcentage des ressources financières effectivement transférées aux collectivités décentralisées          |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 16 | Pourcentage des ressources financières transférées des administrations centrales aux services déconcentrés |                          |      |      |      | -                 |                   | 29,41 %         | DNB                   |
|    | <b>Lutte contre la corruption</b>  |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 17 | Perception du degré de corruption de l'Administration  |                          |      |      |      | 13 %              | 30 %              |                 | DNSI                  |
|    | <b>Renforcement des capacités et de la crédibilité de la justice</b>                                       |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 18 | Nombre de juges par habitant   |                          |      |      |      | 1 pour 32 324 hbt | 1 pour 29 837 hbt |                 |                       |
|    | <b>DEVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE ET RENFORCEMENT DE L'ACCES AUX SERVICES SOCIAUX DE BASE</b>                |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
|    | <b>Santé et démographie</b>  |                          |      |      |      |                   |                   |                 |                       |
| 19 | Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000)  |                          |      |      |      | 229,1             | 229,1             | 229,1           | DNSI/<br>CSP Santé    |
| 20 | Taux de couverture vaccinale DTCP3 chez les enfants de moins de 1 an                                       |                          |      |      |      | 74 %              | 79 %              | 85 %            | CSP Santé             |
| 21 | Taux de mortalité maternelle<br>Taux d'accouchement assistés   |                          |      |      |      | 582<br>40,45 %    | -<br>42,00 %      | -<br>46,00 %    | CSP Santé             |
| 22 | % de population vivant dans un rayon de 5 Km d'un centre de santé fonctionnel                              |                          |      |      |      | 44,00 %           | 46,00 %           | 47,00 %         | CSP Santé             |
| 23 | Nombre moyen de consultations prénatales par femme<br><br>Taux de couverture CPN                           | 2,49                     |      |      |      | -<br>54,35 %      | 1,98<br>59,00 %   | 2,10<br>69,00 % | CSP Santé             |
| 24 | Pourcentage d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale                              |                          |      |      |      | 38,3 %            | -                 | -               | CSP Santé             |
| 25 | Taux de prévalence VIH/SIDA parmi les femmes enceintes âgées de 15 à 24 ans                                |                          |      |      |      | 1,9 %             | 1,9 %             | 1,9 %           | CPS/Santé (EDS)       |
| 26 | Part du budget de la santé dans le budget de l'État  |                          |      |      |      | 10,7%             | 10,23 %           | 11,09 %         | DAF/Santé             |
| 27 | Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de médicaments et de vaccins                         |                          |      |      |      | 94,30 %           | 98,11 %           | 100,00 %        | DNB/DAF Santé         |

| N°  | Indicateurs par secteur/Années  | Objectifs du CSLP (2006) | 1999      | 2000      | 2001      | 2002      | 2003      | 2004      | Structure responsable |
|---|---|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------------------|
| <b>Education</b>  |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 28  | Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle<br>Taux brut de scolarisation au 1 <sup>er</sup> cycle des filles |                          | 53,90%    | 58,10%    | 61,02%    | 64,34 %   | 67,00%    | 70,50 %   | CPS Education         |
| 29  | Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus   |                          | 44,40%    | 47,6%     | 49,95%    | 53,70 %   | 56,40 %   | 59,90 %   | DNSI                  |
| 30  | Part du budget de l'Education dans le budget d'État   |                          |           |           |           | 29,00 %   | 29,60 %   | 29,15 %   | DNB                   |
| 31  | Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques  |                          |           |           |           | 99,56 %   | 99,74 %   | 99,54 %   | DNB/CPS Education     |
| 32  | Ration élèves/maître au 1 <sup>er</sup> cycle (public)  |                          |           | 80,25     | 78,26     | 72,1      | 67        | 57        | CPS Education         |
| 33  | Pourcentage des redoublants au 1 <sup>er</sup> cycle  |                          |           |           |           | 20,00 %   | 19,80 %   | 19,00 %   | CPS Education         |
| <b>Eau potable</b>  |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 34  | Pourcentage de villages bénéficiaires d'au moins 1 point d'eau potable  |                          |           |           |           | 81,6 %    | 81,4 %    | 83,04 %   | CPS MMEE              |
| <b>Participation des femmes</b>   |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 35  | Proportion de femmes bénéficiant de micro crédit  |                          |           |           |           |           | 7,5 %     | 9,1 %     | CAS/SFD               |
| <b>Emploi</b>   |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 36  | Taux de chômage   |                          |           |           |           | 4,9 %     | 7,1 %     | 9,0 %     | DNSI/OEF              |
| <b>DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE ET SECTEURS PRODUCTIFS</b> |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| <b>Production agricole, alimentation et nutrition</b>                   |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 37  | Production céréalière totale (en milliers de tonnes)  |                          | 2.259.664 | 2.619.317 | 2.052.830 | 2.583.816 | 3.380.885 | 2.977.937 | CPS Agriculture       |
| 38  | Superficies (ha) aménagées en maîtrise totale de l'eau  |                          |           |           |           | 5.157     | 7.048     | 8.498     | CPS Agriculture       |
| 39  | Production de coton fibre (tonnes)  |                          |           |           |           | 111.918   | 85.173    | 111.284   | CPS Agriculture       |
| <b>Gestion des ressources naturelles</b>                                |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 40  | Superficies reboisées (ha)  |                          |           |           |           | 2830,73   | 2473,11   | 4068,75   | STP/CIGQE             |
| <b>Transport/communication/énergie</b>                                  |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 41  | Nombre de Km de routes en terre construites (entretenu)   |                          |           |           |           | 5976      | 5550      | 5834      | CPS MET               |
| 42  | Nombre de Km de routes bitumées construites (entretenu)   |                          |           |           |           | 3024      | 2950      | 3307      | CPS MET               |
| 43  | Taux d'exécution du BSI (financement intérieur) alloué à l'entretien routier  |                          |           |           |           | 100,42 %  | 98,41 %   | 100,00 %  | CPS MET               |
| 44  | Nombre de villages branchés sur un réseau téléphonique  |                          |           |           |           |           |           |           | MCNT                  |
| 45  | Taux d'électrification  |                          |           |           |           | 12,0 %    | 13,0 %    | 14,13 %   | CPS MMEE              |
| <b>Industrie et Commerce</b>  |   |                          |           |           |           |           |           |           |                       |
| 46  | Taux de transformation interne du coton   |                          |           |           |           |           |           | 0,8 %     | DNI                   |

**Annexe 5 :**  
**Termes de référence.**

**Ministère des Affaires Etrangères  
et de la Coopération Internationale**

**République du Mali  
Un Peuple – Un But – Une Foi**

-----  
**Secrétariat Général**



**Termes de référence pour le recrutement d'un consultant pour l'élaboration du Rapport national de mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des Pays les Moins Avancés pour la décennie 2001-2010.**

**I. Contexte**

La troisième Conférence des Nations-Unies sur les Pays les moins avancés, tenue du 14 au 20 mai 2001 à Bruxelles (Belgique) a adopté le programme d'action décennale 2001-2010 en faveur desdits pays.

Le Programme d'action de Bruxelles en faveur des Pays les moins avancés a pour but l'amélioration sensible des conditions de vie des millions de population dans les PMA à travers un partenariat mondial renforcé visant à obtenir plus rapidement une croissance économique soutenue et un développement durable, à mettre un terme à leur marginalisation par l'élimination de la pauvreté, des inégalités et de la misère, et à leur permettre de s'intégrer avec profit dans l'économie mondiale.

La troisième partie du Programme, consacrée aux mécanismes de mise en œuvre, de suivi, de surveillance et d'examen, notamment le paragraphe 92 alinéa a) relatif aux principales orientations stipule : « au niveau national, chaque PMA encouragera, avec l'aide de ses partenaires de développement, la mise en œuvre des actions énoncées dans le programme d'action, sous forme de mesures concrètes, dans le cadre de sa stratégie nationale de développement et d'élimination de la pauvreté, notamment, le cas échéant, des documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DRSP), des bilans communs de pays et du Plan cadre des Nations-Unies pour l'aide au développement, et avec la participation de la société civile, y compris le secteur privé sur la base d'un large dialogue ouvert à tous. »

En application des dispositions relatives au suivi de la mise en œuvre du Programme, le Secrétaire général des Nations-Unies a créé un Bureau et nommé le Haut Représentant pour les Pays les Moins Avancés, les Pays sans littoral et les Petits Etats insulaires. En outre, l'Assemblée générale des Nations-Unies a pris les résolutions A/RES/57/276 du 20 décembre 2002 et A/RES/58/228 du 23 décembre 2003 relatives au suivi de la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles.

L'Assemblée générale des Nations-Unies, par sa résolution A/RES/59/244 du 22 décembre 2004 a décidé de tenir la revue à mi-parcours du Programme d'action en 2006 au cours de sa 61<sup>ème</sup> session. En application de cette résolution, le Conseil Economique et Social (ECOSOC) a pris la résolution 2005/44 pour définir les modalités de cette revue à savoir entre autre, la revue nationale de la mise en œuvre du Programme axée sur les progrès, les obstacles, les contraintes, les actions et les mesures nécessaires pour améliorer la mise en œuvre du Programme.

La lettre conjointe référencée 199/06/2005/OHRLLS/OP du 17 juin 2005 du PNUD et du Bureau du Haut Représentant des Pays les moins avancés, des pays sans littoral et des petits Etats insulaires

invite les PMA à envoyer, aux coordinations régionales des Nations-Unies, les rapports nationaux avant la fin décembre 2005.

En vue de préparer la contribution du Mali à ce processus, il est envisagé le recrutement d'un consultant national pour l'élaboration du Rapport national sur la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles pour la décennie 2001-2010.

## **II. Mandat du Consultant**

Le consultant a pour mandat l'élaboration du Rapport national de mise en œuvre du Programme d'Action Bruxelles de l'année 2005. Ce rapport fera un bref rappel de la socio-économique et les perspectives du pays et examinera pour chaque engagement, les progrès réalisés, les obstacles, les leçons apprises et les meilleures pratiques identifiées. Il contiendra également les nouveaux défis et les solutions pour l'atteinte des objectifs du Programme d'ici à 2010. Le Programme d'action de Bruxelles se fondant sur le principe de partenariat entre les PMA et les pays donateurs, le consultant fera ressortir, en annexe du rapport, le point sur la mise en œuvre du consensus de Monterrey sur le financement du développement notamment l'expérience du Mali dans l'harmonisation des procédures des partenaires techniques et financiers. Le Consultant assurera enfin le secrétariat de l'atelier national pour la validation du Rapport national de mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles.

## **III. Objectif global**

- Préparer la contribution du Mali à la revue à mi-parcours du Programme d'action de Bruxelles en faveur des Pays les moins avancés aux niveaux régional et mondial prévues respectivement en février 2006 et au cours de la 61<sup>ème</sup> session de l'Assemblée générale des Nations-Unies.

## **IV. Objectifs spécifiques**

- Faire ressortir les progrès réalisés par le Mali dans la mise en œuvre des sept engagements contenus dans le cadre du partenariat du Programme d'action de Bruxelles ;
- Faire ressortir les nouveaux défis, les contraintes et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme par le Mali ;
- Proposer des solutions concrètes pour l'atteinte des objectifs du Programme d'ici à l'année 2010 par le Mali.

## **V. Méthodologie et organisation de la consultation**

Pour élaborer le rapport national de mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles, beaucoup de documents existent et le consultant n'a pas à faire d'enquête complémentaire, mais seulement une synthèse documentaire. Les principaux documents proposés pour être exploités sont :

- Le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté adopté le 29 mai 2002 par le Conseil des ministres et son deuxième rapport annuel de mise en œuvre ;
- Le premier rapport national sur la mise en œuvre des OMD au Mali ;
- Le rapport sur la situation socio-économique du Mali en 2004 et les perspectives pour l'année 2005 élaboré par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire.

A côté de ces documents de base, il existe le plan de modernisation des finances publiques du Ministère de l'économie et des finances, le rapport de la Mission de coopération et de développement de la Présidence de la République du Mali sur l'harmonisation et l'alignement de l'aide publique au développement qui peuvent constituer des annexes du rapport et susciter des débats sur ces questions d'intérêt pour le Mali.

Le projet de rapport sera soumis à l'examen au cours d'un **Atelier national de validation**, qui sera organisé conjointement par le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale et le PNUD. Le secrétariat de l'atelier sera assuré par le consultant.

#### **VI. Format du Rapport**

Le Rapport national de mise en œuvre, conformément à la lettre du Bureau du Haut Représentant des PMA ne devrait pas dépasser 10 pages suivant le plan indicatif de présentation en annexe. Le Consultant remettra 3 exemplaires du Rapport et une copie sur disquette au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale.

#### **VII. Durée de la consultation**

La durée de la Consultation est prévue pour **35 jours suivant** le chronogramme en annexe.

#### **VIII. Profil du consultant**

Le candidat pour la présente consultation doit être un macro-économiste avec une bonne connaissance de la politique de développement du Mali et des mesures en cours dans le cadre de la mise en œuvre du plan de modernisation des finances publiques du Mali. Il doit justifier d'une expérience de 10 années au moins.

#### **IX. Source de financement**

Conformément aux dispositions contenues dans la 3<sup>ème</sup> partie du Programme d'Action de Bruxelles, des résolutions pertinentes du Conseil Economique et Social et de l'Assemblée générale des Nations-Unies et tenant compte de la lettre N° 199/06/2005/OHRLLS/OP du 17 juin 2005 ci-avant citée, les honoraires du consultant seront intégralement pris en charge par le Bureau du Programme des Nations-Unies pour le Développement au Mali, suivant des modalités convenues dans le contrat avec le consultant.

#### **X. Maître d'ouvrage**

Le maître d'ouvrage est le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale, Point focal des Pays les moins avancés au Mali.

Koulouba, le 20 novembre 2005.

## Plan indicatif de rédaction du Rapport national

### Introduction

I. Aperçu de la situation socio-économique du Mali en 2004 et des perspectives pour l'année 2005.

II. Performance nationale dans la mise en œuvre du Programme d'Action de Bruxelles

- Engagement 1
- Engagement 2
- Engagement 3
- Engagement 4
- Engagement 5
- Engagement 6
- Engagement 7

III. Difficultés, contraintes, et les nouveaux défis pour l'élimination de la pauvreté.

IV. Conclusion et recommandations

V. Annexes

Annexe 1 : voir modèle de tableau ci-joint

Annexe 2 : Mise en œuvre du Consensus de Monterrey au plan national

Annexe 3 : Liste des indicateurs retenus dans le cadre de la mise en œuvre et le suivi-évaluation du CSLP au Mali.

### Chronogramme d'exécution de la consultation

| Semaines  | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 |  |
|---|---|---|---|---|---|--|
| Activités   |   |   |   |   |   |  |
| Analyse des rapports CSLP, OMD et Situation socio-économique du Mali et perspectives en 2005                                  |   |   |   |   |   |  |
| Rédaction du 1 <sup>er</sup> draft du Rapport national  |   |   |   |   |   |  |
| Tenue de l'Atelier de validation du rapport national  |   |   |   |   |   |  |
| Rédaction du rapport final et présentation du rapport de l'atelier de validation  |   |   |   |   |   |  |
| Transmission du rapport (3 exemplaires) et disquette au Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Internationale |   |   |   |   |   |  |